

Projet présenté par le Conseil d'Etat

Date de dépôt : 29 novembre 2017

Projet de loi

accordant une aide financière annuelle d'un montant de 539 541 F pour les années 2018 à 2020 à l'association Foyer Arabelle

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

Art. 1 Contrat de prestations

¹ Le contrat de prestations conclu entre l'Etat et l'association Foyer Arabelle est ratifié.

² Il est annexé à la présente loi.

Art. 2 Aide financière

¹ L'Etat verse à l'association Foyer Arabelle un montant annuel de 539 541 F, sous la forme d'une aide financière monétaire d'exploitation au sens de l'article 2 de la loi sur les indemnités et les aides financières, du 15 décembre 2005.

² Dans la mesure où l'aide financière n'est accordée qu'à titre conditionnel au sens de l'article 25 de la loi sur les indemnités et les aides financières, du 15 décembre 2005, son montant fait l'objet d'une clause unilatérale du contrat de prestations. Cette clause peut être modifiée par décision du Conseil d'Etat dans les cas visés par l'article 8, alinéa 2.

Art. 3 Programme

Cette aide financière est inscrite au budget annuel de l'Etat voté par le Grand Conseil sous le programme 009 « Intérieur ».

Art. 4 Durée

Le versement de cette aide financière prend fin à l'échéance de l'exercice comptable 2020. L'article 8 est réservé.

Art. 5 But

Cette aide financière doit permettre à l'association Foyer Arabelle d'apporter un soutien socio-éducatif et psychosocial à toute femme, avec ou sans enfant, momentanément en difficulté.

Art. 6 Prestations

L'énumération, la description et les conditions de modifications éventuelles des prestations figurent dans le contrat de droit public.

Art. 7 Contrôle interne

Le bénéficiaire de l'aide financière doit respecter les principes relatifs au contrôle interne prévus par la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013.

Art. 8 Relation avec le vote du budget

¹ L'aide financière n'est accordée qu'à la condition et dans la mesure de l'autorisation de dépense octroyée par le Grand Conseil au Conseil d'Etat dans le cadre du vote du budget annuel.

² Si l'autorisation de dépense n'est pas octroyée ou qu'elle ne l'est que partiellement, le Conseil d'Etat doit adapter en conséquence le montant de l'aide financière accordée, conformément à l'article 2, alinéa 2.

Art. 9 Contrôle périodique

Un contrôle périodique de l'accomplissement des tâches par le bénéficiaire de l'aide financière est effectué, conformément à l'article 22 de la loi sur les indemnités et les aides financières, du 15 décembre 2005, par le département présidentiel.

Art. 10 Lois applicables

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur les indemnités et les aides financières, du 15 décembre 2005, aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013, ainsi qu'aux dispositions de la loi sur la surveillance de l'Etat, du 13 mars 2014.

Certifié conforme

La chancelière d'Etat : Anja WYDEN GUELPA

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les Députés,

Introduction

L'association Foyer Arabelle a été au bénéfice d'un contrat de prestations, en commun avec les autres associations féminines (AVVEC, SOS Femmes et Viol Secours), pour les années 2013 à 2016. L'association Foyer Arabelle a ensuite été mise au bénéfice d'un contrat de prestations pour l'année 2017. Le présent projet vise à reconduire son aide financière et à renouveler son contrat de prestations pour les années 2018 à 2020.

Dans le cadre du processus de renouvellement du contrat de prestations pour les années 2018 à 2020, il a paru nécessaire de faire procéder par le service d'audit interne de l'Etat de Genève (SAI) à une évaluation des prestations de l'association Foyer Arabelle.

Le rapport du SAI, dont l'analyse répond parfaitement aux préoccupations initiales du département, constitue une feuille de route efficace pour la nouvelle direction de l'association Foyer Arabelle.

Compte tenu du fait que des mesures adéquates ont déjà été prises ou sont envisagées dans un avenir proche, le département entend poursuivre la collaboration avec l'association Foyer Arabelle.

Ainsi, au vu de ce qui précède, le Conseil d'Etat propose la prolongation de l'octroi de l'aide en faveur de l'association Foyer Arabelle pour les années 2018 à 2020.

Dès l'année 2021, l'association Foyer Arabelle sera réintégrée dans le subventionnement des trois autres associations féminines SOS Femmes, AVVEC et Viol Secours, comme c'était le cas auparavant.

Présentation

Le présent projet concerne une association dont le but est d'œuvrer en faveur des personnes victimes de violences et/ou de difficulté sociale et/ou psychologique afin de leur permettre de se réinsérer dans la vie sociale et de retrouver leur autonomie. L'association offre un foyer avec crèche, concept de prise en charge mère-enfant pour les personnes victimes de violences domestiques. Cette association travaille de manière complémentaire avec trois autres associations, AVVEC, SOS Femmes et Viol Secours, lesquelles bénéficient également d'un contrat de prestations avec l'Etat de Genève.

L'association Foyer Arabelle gère un foyer avec crèche, ouvert en 1964. Elle a pour mission de gérer un lieu d'hébergement destiné à accueillir toute femme, avec ou sans enfant, momentanément en difficulté (but statutaire).

Le foyer actuel est situé dans un immeuble à Onex. L'institution loue les deux derniers étages, comprenant des lieux communs et 18 chambres, représentant 35 places. Pour la majorité, les résidentes sont des femmes avec des enfants en bas âge, victimes de violences domestiques et en rupture sociale. Le foyer héberge des femmes de l'ensemble du canton, dont également des personnes mineures ou enceintes. Du personnel spécialisé assure un encadrement socio-éducatif 365 jours par an. Le foyer est toujours complet et des demandes sont parfois refusées faute de place.

Objectifs

L'association Foyer Arabelle a pour objectifs d'apporter :

a) *Un soutien professionnel à la reconstruction de la femme ou de la mère et de son ou ses enfants*

Les femmes et enfants accueillis au foyer ont souffert d'une grande précarité, d'isolement et, souvent, de violences domestiques. Le personnel socio-éducatif leur apporte écoute et soutien 365 jours par an, de 8 h à 22 h.

b) *Un hébergement adapté à la femme et à l'enfant fragilisés*

Le foyer est ouvert et sécurisé. Chaque pensionnaire dispose d'une chambre individuelle avec son ou ses enfants. Les repas sont pris en commun, en présence d'un éducateur.

c) *Un cadre qui offre un appui à la réinsertion sociale et professionnelle*

De manière à favoriser la réinsertion des jeunes femmes, le foyer veille à ce que chacune se conforme à ses objectifs individuels de séjour, qui sont évalués tous les 3 mois avec les membres du réseau.

Fonctionnement et prestations

L'association Foyer Arabelle est régie par un comité formé de bénévoles issus de divers milieux professionnels. Ils sont garants de la politique et de la stratégie de l'institution, ainsi que du contrôle interne et des finances. L'institution est gérée par une directrice et une responsable de crèche, qui lui est rattachée. La moitié des places de crèche sont réservées aux enfants séjournant au foyer. Les 10 autres places de crèche externes sont financées par la Ville d'Onex.

L'association a dû adhérer à la convention collective de travail (CCT) de la petite enfance pour sa crèche. Par contre, le foyer ne fait pas encore partie

de l'association genevoise des organismes d'éducation et de réinsertion (AGOEER).

a) Ressources humaines

Les salaires sont fixés par le comité, par analogie avec les grilles de rémunération du personnel de l'Etat.

En 2015, Arabelle disposait de 21,2 postes ETP répartis entre le secteur crèche, le foyer, le personnel administratif et des services généraux et les veilleurs. Au total, 51 personnes se sont investies à Arabelle sur l'année 2015. Ce nombre inclut les stagiaires HETS et apprentis, encadrés par des formateurs, car Arabelle est devenue une institution formatrice.

En 2016, Arabelle disposait de 19,46 postes ETP (34 personnes tous secteurs confondus), y compris une stagiaire, une apprentie ASE (aide socio-éducative) et un civiliste aide de crèche.

b) Prestations offertes en 2015

- l'hébergement en chambre individuelle meublée et équipée (frigo et lavabo inclus);
- les repas Label Fourchette Verte en pension complète pour les petits enfants, et en demi-pension pour les adultes;
- l'encadrement socio-éducatif et psychosocial individuel et collectif, 14 heures par jour, destiné à soutenir et accompagner la femme et son ou ses enfants. Un soutien dans la construction d'un projet de séjour individuel à 6 mois, qui inclura : la santé (physique et psychologique), la recherche d'un emploi, un stage ou une formation, un logement, de l'aide dans les démarches administratives et juridiques, et toute autre aide nécessaire à l'accompagnement à l'autonomie;
- un groupe de parole sur les violences domestiques, des ateliers de jeux mère-enfant, des réunions de vie communautaire, des animations durant les week-ends et les fêtes.

c) Prestations offertes en 2016-2017

- un atelier hebdomadaire socio-esthétique;
- l'accompagnement mère-enfant au foyer;
- la prise en charge de mères mineures (2 maximum) (reprise en 2017);
- des ateliers de cuisine.

Développements récents

- En 2014, l'association a fêté son 50^e anniversaire et édité à cette occasion une brochure retraçant son histoire et les défis relevés au cours des ans.
- Ces dernières années, le foyer a surtout accueilli des mères ou des femmes enceintes, rarement des femmes sans enfant. Le fait d'héberger des femmes avec enfants permet de mieux rationaliser les 18 chambres à disposition, d'offrir une prise en charge mère-enfant, ainsi qu'une crèche. En 2016, le foyer a accueilli 38 femmes et 47 enfants, chiffres qui correspondent à la moyenne des années précédentes.
- L'association a continué de mettre un accent prioritaire sur la prise en charge psycho-sociale des résidentes et le soutien spécifique mère-enfant, avec un renforcement de la collaboration avec l'équipe éducative de la crèche en cours de développement.
- L'équipe éducative de la crèche a poursuivi sa formation à la pédagogie active « Jouer, c'est magique », commencée en 2014.
- Bien qu'elle ait reçu en 2014 l'autorisation formelle du département de l'instruction publique, de la culture et du sport pour l'accueil de mères mineures ou enceintes, aucune admission de ce type n'a pu avoir lieu en 2016, en raison de l'absence de direction.

Conclusion

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les Députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexes :

- 1) *Préavis financier*
- 2) *Planification des charges et revenus de fonctionnement découlant du projet*
- 3) *Contrat de prestations*
- 4) *Rapport d'évaluation*
- 5) *Comptes audités 2016 (derniers comptes disponibles)*



REPUBLIQUE ET
CANTON DE GENEVE

PREAVIS FINANCIER

Ce préavis financier ne préjuge en rien des décisions qui seront prises en matière de politique budgétaire.

1. Attestation de contrôle par le département présentant le projet de loi

- ♦ Projet de loi présenté par le département Présidentiel.
- ♦ Objet : Projet de loi accordant une aide financière annuelle d'un montant de 539 541 F pour les années 2018 à 2020 à l'association Foyer Arabelle
- ♦ Rubrique(s) budgétaire(s) concernée(s) : 01210500.363600, S170170
- ♦ Numéro(s) et libellé(s) de programme(s) concernés : O09 Intérieur
- ♦ Planification des charges et revenus de fonctionnement du projet de loi :

oui non Le tableau financier annexé au projet de loi intègre la totalité des impacts financiers découlant du projet

| (en mlions de F) | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | Dès 2025 |
|---------------------------------|-------------|-------------|-------------|------|------|------|------|----------|
| Ch. personnel | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Biens et services et autres ch. | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Ch. financières | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Subventions | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Autres charges | 0.5 | 0.5 | 0.5 | - | - | - | - | - |
| Total charges | 0.5 | 0.5 | 0.5 | - | - | - | - | - |
| Revenus | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Total revenus | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Résultat net | -0.5 | -0.5 | -0.5 | - | - | - | - | - |

♦ Inscription budgétaire et financement (modifier et cocher ce qui convient) :

oui non L'aide financière est inscrite au projet de budget de fonctionnement dès 2018, conformément aux données du tableau financier.

oui non L'aide financière est inscrite au plan financier quadriennal 2018-2021.

oui non L'aide financière prendra fin à l'échéance comptable 2020.

oui non Autre(s) remarque(s) : _____

Le département atteste que le présent projet de loi est conforme à la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF), à la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF), au modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2) et aux dispositions d'exécution adoptées par le Conseil d'Etat.

Genève, le

13 novembre 2017

Signature du responsable financier :

M.Bussien



2. Approbation / Avis du département des finances

oui non Remarque(s) complémentaire(s) du département des finances : _____

Genève, le :

13 novembre 2017

Visa du département des finances :



N.B. : Le présent préavis financier est basé sur le PL, son exposé des motifs, le tableau financier et ses annexes transmis le 13 novembre 2017.

PLANIFICATION DES CHARGES ET REVENUS DE FONCTIONNEMENT DÉCOULANT DU PROJET

Projet de loi accordant une aide financière annuelle d'un montant de 539 541 F pour les années 2018 à 2020 à l'association Foyer Arabelle

Projet présenté par le département Présidentiel

| (montants annuels, en mios de F) | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | dès 2025 |
|--|--------------|--------------|--------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| TOTAL charges de fonctionnement | 0.54 | 0.54 | 0.54 | 0.00 | 0.00 | 0.00 | 0.00 | 0.00 |
| Charges de personnel [30] | 0.00 | 0.00 | 0.00 | 0.00 | 0.00 | 0.00 | 0.00 | 0.00 |
| Biens et services et autres charges [31] | 0.00 | 0.00 | 0.00 | 0.00 | 0.00 | 0.00 | 0.00 | 0.00 |
| Charges financières | 0.00 | 0.00 | 0.00 | 0.00 | 0.00 | 0.00 | 0.00 | 0.00 |
| Intérêts [34] | 0.00 | 0.00 | 0.00 | 0.00 | 0.00 | 0.00 | 0.00 | 0.00 |
| Amortissements [33 + 366 - 466] | 0.00 | 0.00 | 0.00 | 0.00 | 0.00 | 0.00 | 0.00 | 0.00 |
| Subventions [363+369] | 0.54 | 0.54 | 0.54 | 0.00 | 0.00 | 0.00 | 0.00 | 0.00 |
| Autres charges [30-36] | 0.00 | 0.00 | 0.00 | 0.00 | 0.00 | 0.00 | 0.00 | 0.00 |
| TOTAL revenus de fonctionnement | 0.00 | 0.00 | 0.00 | 0.00 | 0.00 | 0.00 | 0.00 | 0.00 |
| Revenus [40 à 46] | 0.00 | 0.00 | 0.00 | 0.00 | 0.00 | 0.00 | 0.00 | 0.00 |
| RESULTAT NET FONCTIONNEMENT | -0.54 | -0.54 | -0.54 | 0.00 | 0.00 | 0.00 | 0.00 | 0.00 |

Remarques :

Cette aide financière de fonctionnement d'un montant de 539'541 F n'augmente pas par rapport à la période précédente (2017)

Date et signature du responsable financier : 10/13 novembre 2017



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

ANNEXE 3

arabelle

Foyer d'hébergement
avec crèche

Contrat de prestations 2018-2020

entre

- **La République et canton de Genève (l'Etat de Genève)**
représentée par
Monsieur François Longchamp, conseiller d'Etat chargé du
département présidentiel (le département),
d'une part

et

- **l'association Foyer Arabelle (la bénéficiaire)**
représentée par
Madame Anne-Lise Schweizer, présidente
et par
Monsieur Marc-Antoine La Torre, directeur
d'autre part

TITRE I - Préambule

Introduction

1. Conformément à la loi sur les indemnités et les aides financières du 15 décembre 2005 (LIAF), le Conseil d'Etat de la République et canton de Genève, par voie du département présidentiel, entend mettre en place des processus de collaboration dynamiques, dont les contrats de prestations sont les garants. Le présent contrat de prestations est établi conformément aux articles 11 et 21 de la LIAF.

But des contrats

2. Les contrats de prestations ont pour but de :

- déterminer les objectifs visés par l'indemnité/aide financière;
- préciser le montant et l'affectation de aide financière consentie par l'Etat ainsi que le nombre et l'échéance des versements;
- définir les prestations offertes par l'association Foyer Arabelle ainsi que les conditions de modification éventuelles de celles-ci;
- fixer les obligations contractuelles et les indicateurs de performance relatifs aux prestations.

Principe de proportionnalité

3. Les parties tiennent compte du principe de proportionnalité dans l'élaboration du contrat en appréciant notamment :

- le niveau de financement de l'Etat par rapport aux différentes sources de financement de l'association Foyer Arabelle;
- l'importance de l'indemnité/aide financière octroyée par l'Etat;
- les relations avec les autres instances publiques.

Principe de bonne foi

4. Les parties s'engagent à appliquer et à respecter le présent contrat et les accords qui en découlent avec rigueur et selon le principe de la bonne foi.

TITRE II -

Dispositions générales

Article 1

Bases légales et conventionnelles

Les bases légales, réglementaires et conventionnelles relatives au présent contrat de prestations sont :

- l'article 28b du Code civil suisse, du 10 décembre 1907 (RS 210);
- les articles 123,126 et 180 du Code pénal suisse, du 21 décembre 1937 (RS 311.0);
- la loi sur les indemnités et les aides financières du 15 décembre 2005 (LIAF; D 1 11) et son règlement d'application du 20 juin 2012 (RIAF; D 1 11.01);
- la loi sur les violences domestiques, du 16 septembre 2005 (LVD, F 1 30);
- le règlement instituant un bureau de la promotion de l'égalité entre femmes et hommes et une commission consultative de l'égalité entre femmes et hommes, du 5 mars 2014 (RBPEg; RSG B 1 30.12).

Article 2

Cadre du contrat

Le présent contrat s'inscrit dans le cadre du programme 009 "Intérieur" sous la prestation "promotion de l'égalité entre femmes et hommes et prévention des violences domestiques"

Article 3

Bénéficiaire

L'association Foyer Arabelle est constituée en association au sens des articles 60 et suivants du code civil suisse.

Buts statutaires :

- gérer un lieu d'accueil et d'hébergement pour toute femme, avec ou sans enfant, momentanément en difficulté.

Titre III - Engagement des parties

Article 4

*Prestations attendues
du bénéficiaire*

L'association Foyer Arabelle s'engage à fournir les prestations suivantes à l'intention de femmes et enfants en difficulté (inclus des mères mineures et /ou enceintes):

- un hébergement adapté, avec chambre individuelle équipée, et accueil en demi-pension Label Fourchette Verte (pension complète pour les 0 -4 ans) ;
- un soutien socio-éducatif et psycho-social individuel et collectif destiné à contribuer au développement de l'autonomie et à la reconstruction des femmes accueillies;
- un accompagnement dans la recherche d'une formation ou d'un emploi, d'un logement, ainsi que dans les démarches juridiques ou médicales, selon le projet individuel défini à l'arrivée de la femme au foyer;
- différentes activités de soutien (ex. groupe de parole sur les violences domestiques, ateliers de jeu mère-enfant et d'art-thérapie, réunions de vie communautaires, ateliers d'estime de soi,...) d'animations et de loisirs (sportif, culturels), organisées tout au long de l'année, y compris durant les week-ends et les Fêtes. Un service de veille la nuit.
- des prestations de crèche pour les enfants de 0 - 4-5 ans pour favoriser leur bon développement, permettre aux mères de suivre une formation, travailler, et effectuer toutes les démarches utiles à leur autonomie.

Article 5

*Engagements financiers
de l'Etat*

1. L'Etat de Genève, par l'intermédiaire du département présidentiel, s'engage à verser à l'association Foyer Arabelle une aide financière, sous réserve de l'accord du Grand Conseil dans le cadre de l'approbation annuelle du budget. Cette aide financière recouvre tous les éléments de charge en lien avec l'exécution des prestations prévues par le présent contrat.

- 5 -

2. L'aide financière n'est accordée qu'à titre conditionnel (article 25 LIAF). Les montants peuvent être modifiés par décision du Conseil d'Etat si, dans le cadre du vote du budget annuel, l'autorisation de dépense n'est pas octroyée ou ne l'est que partiellement.
3. Les montants engagés sur trois ans sont les suivants :
Année n : 539'541 F
Année n+1 : 539'541 F
Année n+2 : 539'541 F

Article 6

Plan financier pluriannuel

Un plan financier triennal pour l'ensemble des prestations de l'association Foyer Arabelle figure à l'annexe 3. Ce document fait ressortir avec clarté l'intégralité des sources de financement espérées, qu'elles soient publiques ou privées, ainsi que la totalité des dépenses prévisibles par type d'activités/prestations.

Annuellement, l'association Foyer Arabelle remettra au département présidentiel une actualisation de son budget de l'année en cours ainsi que celui de l'année à venir.

Article 7

Rythme de versement de l'aide financière

1. L'aide financière est versée chaque année selon un versement trimestriel.
2. En cas de refus du budget annuel par le Grand Conseil, les paiements sont effectués selon le principe des douzièmes provisoires, conformément à l'article 42 de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013.

Article 8

Conditions de travail

1. L'association Foyer Arabelle est tenue d'observer les lois, règlements et les conventions collectives applicables en matière notamment de salaire, d'horaire de travail, d'assurance et de prestations sociales.
2. L'association Foyer Arabelle tient à disposition du

- 6 -

département son organigramme, le cahier des charges du personnel ainsi qu'une description de ses conditions salariales et de travail, conformément à l'article 12 de la LIAF.

Article 9

Développement durable L'association Foyer Arabelle s'engage à ce que les objectifs qu'elle poursuit et les actions qu'elle entreprend s'inscrivent dans une perspective de développement durable, conformément à la loi sur l'action publique en vue du développement durable (Agenda 21) (LDD), du 15 mai 2016 (A 2 60).

Article 10

Système de contrôle interne L'association Foyer Arabelle s'engage à maintenir un système de contrôle interne adapté à ses missions et à sa structure dans le respect de l'article 3, alinéa 4 de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF), du 4 octobre 2013.

Article 11

Suivi des recommandations du service d'audit interne L'association Foyer Arabelle s'engage à respecter les recommandations figurant dans les rapports du service d'audit interne et à mettre en œuvre dans le délai indiqué par le département de tutelle les mesures correctrices qui ne sont pas contestées ou qui ont fait l'objet d'une décision au sens de l'article 17 de la loi sur la surveillance de l'Etat (LSurv), du 13 mars 2014.

Article 12

Reddition des comptes et rapports L'association Foyer Arabelle, en fin d'exercice comptable mais au plus tard 4 mois après la date de clôture du dernier exercice, fournit au département présidentiel:

- ses états financiers établis et révisés conformément aux normes Swiss GAAP RPC et révisés par le rapport de l'organe de révision;
- un rapport d'exécution du contrat reprenant les objectifs et les indicateurs figurant dans le tableau de bord;
- son rapport d'activité
- le procès-verbal de l'organe approuvant les comptes

Dans ce cadre, l'entité s'engage à respecter les directives

- 7 -

et règlements qui lui sont applicables :

- règlement d'application de la loi sur les indemnités et les aides financières (RIAF), du 20 juin 2012;
- directive du Conseil d'Etat EGE-02-04 relative à la présentation et à la révision des états financiers des entités subventionnées et des autres entités para-étatiques;
- directive du Conseil d'Etat EGE-02-07 relative au traitement des bénéfiques et des pertes des entités subventionnées;
-

Article 13

Traitement des bénéfiques et des pertes

1. Au terme de l'exercice comptable, pour autant que les prestations financées aient été fournies conformément au contrat, le résultat annuel établi conformément à l'article 12 est réparti entre l'Etat de Genève et l'association Foyer Arabelle selon la clé figurant à l'alinéa 4 du présent article.
2. Une créance reflétant la part restituable à l'Etat est constituée dans les fonds étrangers de L'association Foyer Arabelle. Elle s'intitule « Part du résultat à restituer à l'échéance du contrat ». La part conservée par l'association Foyer Arabelle est comptabilisée dans un compte de réserve spécifique intitulé « Partdu résultat à conserver » figurant dans ses fonds propres.
3. Pendant la durée du contrat, les éventuelles pertes annuelles sont également réparties selon la clé figurant à l'alinéa 4 du présent article et sont déduites de la créance jusqu'à concurrence du solde disponible et du compte de réserve spécifique.
4. **L'association conserve la part du résultat annuel calculée selon la formule suivante :**

$$\text{(Total des produits - Subvention) / Total des produits}$$
 Le solde est réparti entre les co-subventionneurs au prorata de leurs financements et selon les règles définies par ces derniers.
5. A l'échéance du contrat, l'association Foyer Arabelle conserve définitivement l'éventuel solde du compte de réserve spécifique, tandis que l'éventuel solde de la créance est restitué à l'Etat et aux co-subventionneurs, selon les règles définies par ces derniers.
- 6 A l'échéance du contrat, l'association Foyer Arabelle assume ses éventuelles pertes reportées.

Article 14

Bénéficiaire direct

Conformément à l'article 14 al. 3 de la LIAF l'association Foyer Arabelle s'engage à être le bénéficiaire direct de l'aide financière. Elle ne procédera à aucune redistribution

- 8 -

sous forme de subvention à des organismes tiers.

Article 15

Communication

1. Toute publication, campagne d'information ou de communication lancée par l'association Foyer Arabelle auprès du public ou des médias en relation avec les prestations définies à l'article 4, doit faire mention de la République et canton de Genève en tant que subventionneur.
2. Le département présidentiel aura été informé au préalable des actions envisagées.

Titre IV - Suivi et évaluation du contrat

Article 16

Objectifs, indicateurs, tableau de bord

1. Les prestations définies à l'article 4 du présent contrat sont évaluées par le biais d'objectifs et d'indicateurs.
2. Ces indicateurs mesurent le nombre de prestations rendues, leur qualité (satisfaction des destinataires), leur efficacité (impact sur le public-cible) ou leur efficience (amélioration de la productivité).
3. Dans le respect du principe de proportionnalité, les indicateurs définis sont utiles, facilement mesurables et établis en lien avec la pratique de terrain.
4. Le tableau de bord, établissant la synthèse des objectifs et indicateurs, figure en annexe 1 du présent contrat. Il est réactualisé chaque année.

Article 17

Modifications

1. Toute modification au présent contrat doit être négociée entre les parties, sous réserve des dispositions de l'article 5 "Engagements financiers de l'Etat", et sous réserve des dispositions de la loi de ratification qui ne peuvent être modifiées.
2. En cas d'événements exceptionnels et préteritant la poursuite des activités de l'association Foyer Arabelle ou la réalisation du présent contrat, les parties s'accordent sur les actions à entreprendre.
3. Ces événements doivent être signalés dans les plus brefs délais au département.

Article 18*Suivi du contrat*

1. Les parties au présent contrat mettent en place un dispositif de suivi du contrat afin de :
 - veiller à l'application du contrat;
 - évaluer les engagements par le biais du tableau de bord et du rapport d'exécution annuel établi par l'association Foyer Arabelle;
 - permettre l'adaptation, la réorientation ou la redéfinition des conditions du contrat et de son tableau de bord.

3. Ce dispositif est indépendant du processus de contrôle périodique prévu à l'article 22 de la LIAF.

Titre V - Dispositions finales**Article 19***Règlement des litiges*

1. Les parties s'efforcent de régler à l'amiable les différends qui peuvent surgir dans l'application et l'interprétation du présent contrat.
2. En cas d'échec, elles peuvent recourir d'un commun accord à la médiation.
3. A défaut d'un accord, le litige peut être porté devant la Chambre administrative de la Cour de justice du canton de Genève.

Article 20*Résiliation du contrat*

1. Le Conseil d'Etat peut résilier le contrat et exiger la restitution de tout ou partie de l'indemnité/aide financière lorsque :
 - a) l'aide financière n'est pas utilisée conformément à l'affectation prévue;
 - b) L'association Foyer Arabelle n'accomplit pas ou accomplit incorrectement sa tâche malgré une mise en demeure;
 - c) l'aide financière a été indûment promise ou versée, soit en violation du droit, soit sur la base d'un état de fait inexact ou incomplet.

La résiliation s'effectue dans un délai deux mois, pour la fin d'un mois.

2. Dans les autres cas, le contrat peut être résilié par chacune des parties moyennant un préavis de 6 mois pour la fin d'une année.

- 10 -

3. Dans tous les cas, la résiliation s'effectue par écrit.

Article 21

*Entrée en vigueur,
durée du contrat et
renouvellement*

1. Le contrat entre en vigueur au 1 janvier 2018, dès que la loi qui l'approuve devient exécutoire. Il est valable jusqu'au 31 décembre 2020.
2. Les parties conviennent d'étudier les conditions de renouvellement éventuel du contrat au moins douze mois avant son échéance.

- 11 -

Pour la République et canton de Genève :

représentée par

François Longchamp
conseiller d'Etat chargé du département présidentiel

Date :

14.11.2017

Signature



Pour l'association Foyer Arabelle

représentée par

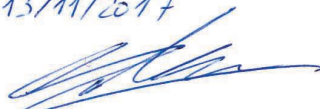
13.11.2017



Anne-Lise Schweizer
Présidente

Date : Signature

13/11/2017



Marc-Antoine La Torre
Directeur

Date : Signature

Annexes au présent contrat :

- 1 - Tableau de bord des objectifs et des indicateurs 2018-2020
- 2 - Statuts de l'association Foyer Arabelle
- 2a- Organigramme
- 2b- Liste des membres du Comité
- 3 - Plan financier pluriannuel
- 4 - Liste d'adresses des personnes de contact
- 5 - Utilisation des armoiries de l'État de Genève
- 6 - PV de l'Assemblée générale du 24 avril 2017

Annexe 1Tableaux de bord des objectifs et indicateurs
pour le suivi des prestations 2018-2020

| 1. Prestation : Foyer avec hébergement | | | | | | |
|---|--|--|------|------|------------------------|------|
| Objectif 1 | Indicateurs | Valeurs cibles | | | Résultats | |
| | | 2018 | 2019 | 2020 | 2018 | 2019 |
| 1.1 Accueillir et héberger des femmes avec enfants Héberger et soutenir des femmes et enfants en difficulté, souvent victimes de violences domestiques, dont des mères et futures mères, majeures et mineures, en garantissant une prise en charge optimale, 365 jours par an, en collaboration avec le réseau. | 1.1.1 Total des places (mères/enfants) | 1.1.1. 35 places (mères/enfants), 18 chambres | | | 1.1.1. | |
| | 1.1.2 Total des nuitées par année | 1.1.2. Total > 12'775 nuitées par année | | | 1.1.2. | |
| | 1.1.3 Durée moyenne et maximale du séjour. | 1.1.3. Durée moyenne de 7 mois et max. 12 mois | | | 1.1.3. | |
| | 1.1.4 Taux d'occupation | 1.1.4. Taux d'occupation > 98 % | | | 1.1.4. | |
| | | | | | | |
| Objectif 2 | Indicateurs | Valeurs cibles | | | 2018 | 2019 |
| 1.2 Offrir un appui à la réinsertion sociale et professionnelle Optimiser l'encadrement socio-éducatif individuel et collectif. Viser l'autonomisation des résidentes, et les orienter vers des lieux de formation et d'insertion adaptés à leurs | 1.2.1. Tenue de bilans semestriels remis au réseau, et de résumé des séances du réseau | 1.2.1. 100 % des bilans semestriels individuels sont complétés, et 100 % des séances du même réseau d'Arabelle, font l'objet d'un résumé interne (en alternance, une séance tous les 3 mois) | | | 1.2.1. | |
| | 1.2.2. a. Inscription ou suivi des | 1.2.2. a. A leur sortie du foyer, 80% des | | | 1.2.2. a. Formations e | |

| | | | |
|-----------------|---|--|---|
| <p>besoins.</p> | <p>résidentes qui le nécessitent à des formations, à des cours de recherche d'emploi. Encourager les résidentes à contacter des structures externes de manière autonome.</p> <p>b. et à s'inscrire à des cours de français langue étrangère (FLE) parlé et/ ou écrit pour les non-francophones.</p> <p>1.2.3. Engagement des résidentes dans une activité externe (travail, stage, formation) ou interne au foyer (stage en cuisine, activités créatives ou de loisirs, ateliers d'estime de soi) grâce notamment au temps libre lorsque l'enfant fréquente la crèche du foyer.</p> <p>1.2.4 Indication claire dans les bilans de sortie, à la fin du séjour, du niveau d'autonomie sociale qui est atteint</p> <p>1.2.5. Bilans de sortie et évaluations de satisfaction du séjour, fait par la résidente avec la direction.</p> <p>1.2.6. <u>Nouveau</u>: pour les résidentes qui le nécessitent, assurer un suivi post- sortie jusqu'à 3 mois maximum.</p> | <p>femmes sans emploi ont bénéficié d'une formation, et/ou d'une sensibilisation à la recherche d'emploi. Préciser le nombre de formations suivies par chaque résidente, et de quel type de formation il s'agit.</p> <p>b. 80 % des femmes de langue étrangère (non francophones), ont entrepris des cours de français parlé et écrit (à l'externe ou avec la bénévoles du foyer).</p> <p>1.2.3. 70 % des résidentes (dont ...% de non-francophones) sont engagées dans une activité (interne ou externe), sauf les congés maternité, afin d'apprendre et de créer des liens.</p> <p>1.2.4. Chaque année, 90 % des résidentes ont gagné en autonomie sociale, ce qui est mentionné dans le bilan de fin de séjour.</p> <p>1.2.5. 90 % des femmes sortent avec un projet écrit, faisant partie du bilan de sortie.</p> <p>1.2.6. Visite 1-2 fois à domicile et/ou mieux, faire un point au foyer et les</p> | <p>effectuées.</p> <p>b. Cours FLE</p> <p>1.2.3.</p> <p>1.2.4.</p> <p>1.2.5:</p> <p>Evaluation de la satisfaction</p> |
|-----------------|---|--|---|

| | du séjour. | 2018 | 2019 | 2020 |
|--|---|--|--|------|
| <p>1.2.7. Offrir des réunions de vie communautaire (RVC) mensuelles au foyer, en vue d'une cohabitation harmonieuse et participative.</p> | <p>orienter vers d'autres partenaires si besoin, en évitant la surcharge de travail pour les éducateurs.</p> <p>1.2.7. 90% des femmes participent à la RVC avec tous les éducateurs, où l'on traite des sujets du foyer tels que: les nettoyages collectifs, l'hygiène, le respect, le règlement du foyer, etc.</p> | <p>1.2.6. Comptabiliser les visites et les résultats.</p> <p>1.2.7 Mesurer l'impact de ces séances « nouvelle formule », participatives.</p> | | |
| <p>Objectif 3</p> | <p>Indicateurs</p> | <p>Valeurs cibles</p> | | |
| <p>1.3. Procurer un soutien socio-éducatif au développement des compétences sociales et parentales. Favoriser, dans le respect, le développement du lien mère-enfant en consolidant les compétences parentales, lorsque nécessaire.</p> | <p>1.3.1. Tenue régulière d'entretiens hebdomadaires individuels socio-éducatifs approfondis et informels (soutien à la parentalité, administratif, scolarité, médiation, juridique, prévention, santé, vie communautaire, etc.). Valoriser les compétences et les acquis de chacune.</p> <p>1.3.2. Observations concrètes par l'éducateur de l'évolution des compétences parentales et du lien mère-enfant qui sont mentionnées dans les bilans semestriels relation éducative, soins à l'enfant, (parfois avec la crèche).</p> <p>1.3.3. Développement de nouvelles</p> | <p>1.3.1. Entretiens hebdomadaires individuels et informels liés aux objectifs de séjour de chacune, 7 jours sur 7 (de 8h à 22h).</p> <p>1.3.2. 100 % des bilans semestriels, comprennent des observations concrètes sur l'évolution des compétences parentales et du lien mère-enfant.</p> <p>1.3.3. Pour 90 % des femmes, acquisition de nouvelles compétences</p> | <p>1.3.1. Nombre de séances hebdomadaires par résidente.</p> <p>1.3.2.</p> <p>1.3.3. Taux de</p> | |

| | | | | |
|-------------------|--|---|--|------|
| | <p>compétences (sécurité, administration, alimentation, hygiène, vie communautaire, sociabilité, etc.).</p> <p>1.3.4. Capacité à fréquenter la crèche Arabelle conformément au règlement du foyer pour tous les enfants, de la naissance à 4-5 ans.</p> <p>1.3.5. Collaboration efficace et complémentaire avec le réseau psycho-social genevois dans le cadre de la prise en charge mère-enfant (SPMi, HG, violences domestiques, psy., milieu associatif, juridique, Guidance infantile, LAVI,...).</p> <p>1.3.6. Poursuivre les groupes de paroles au foyer, en lien avec les violences domestiques.</p> <p>1.3.7. Inscription dans un projet pédagogique des procédures et des processus de l'équipe foyer en conformité avec les objectifs et les normes de qualité de l'institution.</p> | <p>observables. Participation active aux sensibilisations (mère-enfant) proposées par le foyer : psychomotricité, sage-femme, étudiantes hygiénistes, etc.</p> <p>1.3.4. Taux de fréquentation de la crèche à 100% pour les enfants non-scolarisés et selon le planning individualisé à chaque enfant (12 places occupées à des taux variables).</p> <p>1.3.5. Environ 90 séances de réseau (le même réseau d'Arabelle) par an (avec résidentes). Viser la complémentarité dans la collaboration, ajoutée à une communication fluide.</p> <p>1.3.6. 12 séances collectives par an, animées par un éducateur et une psychologue de Solidarité Femmes.</p> <p>1.3.7. Les procédures et les processus figurent dans un projet pédagogique en conformité avec la mission et les normes de qualité de l'institution.</p> | <p>participation moyen par activité.</p> | |
| Objectif 4 | 1.4.1. Durée moyenne d'attente d'une | 1.4.1. Etablissement d'une statistique | 2018 | 2019 |
| | | Valeurs cibles | 2020 | |
| | | 1.4.1. | 1.4.1. | |

| | | | | | | | |
|---|---|---|--|--------------------|--------------------|--------------------|--|
| <p>1.4 Mieux connaître le profil des bénéficiaires et les besoins des femmes en demande d'hébergement avec encadrement. Proposer un projet d'avenir pour Arabelle, en concertation avec les partenaires et le département.</p> <p>Evaluer si l'offre correspond à la demande. Enregistrer les besoins répertoriés et non-couverts par Arabelle (ex. besoins des mineures enceintes et en rupture). Concevoir un rapport statistique qui indique les besoins d'accueil et le type d'hébergement pertinent par rapport aux besoins et aux problématiques prises en charge. Collecter d'autres indicateurs auprès des partenaires cantonaux (HUG, inter-foyer, SPMI, HG, LAVI, etc.).</p> | <p>place.</p> <p>1.4.2. Profil des femmes en attente d'une place (spécificités, âge, nombre d'enfants, provenance, problématiques).</p> <p>1.4.3. Nombre de demandes d'hébergement non satisfaites</p> <p>1.4.4. Profil des femmes hébergées (spécificités, âge, nombre d'enfants, provenance, problématiques, statut et permis), violences domestiques.</p> <p>1.4.5 Rédiger un projet d'avenir en tenant en compte des besoins actuels, et de l'offre déjà existante.</p> | <p>trimestrielle</p> <p>1.4.2. Etablissement d'un profil annuel, et nombre de femmes rappelées sur la liste d'attente.</p> <p>1.4.3. Etablissement d'une statistique Semestrielle.</p> <p>1.4.4. Etablissement d'un profil annuel.</p> <p>1.4.5. Le faire connaître, sonder sur la faisabilité, et le mettre en œuvre, d'après les différentes phases de l'avant-projet, puis du projet (recherche, planification,...).</p> | <p>1.4.2.</p> <p>1.4.3.</p> <p>1.4.4.</p> <p>1.4.5 Point de situation.</p> | | | | |
| <p>1.5.1 Qualité du personnel- Formation continue.</p> <p>Favoriser le perfectionnement des professionnels avec des formations continues en lien</p> | <p>Indicateurs</p> <p>1.5.1 Possibilité de formations individuelles ou collectives pour l'équipe éducative en lien avec les thématiques rencontrées au foyer (LAVI, Sécurité Alarme, lien mère-</p> | <p>Valeurs cibles</p> <p>1.5.1 Chaque sensibilisation (LAVI, Sécurité Alarme,...) a lieu une fois par année.</p> <p>La formation continue sur les liens mère-enfant s'effectue sur deux</p> | <p>1.5.1</p> | <p>2018</p> | <p>2019</p> | <p>2020</p> | |

| | | | | |
|--|---|--|-------|--|
| avec les nouveaux besoins et profils des résidentes. | enfant, violences domestiques, insertion professionnelle, etc.). | ans et est sanctionnée d'une attestation. | | |
| 1.5.2. Arabelle institution formatrice | 1.5.2. Maintenir l'offre pour des stagiaires en formation qualifiantes (éducateurs HETS, psychomotriciens, apprentis ASE et Erasmus). | 1.5.2 De 3 à 5 stagiaires par an bénéficiant de l'encadrement d'Arabelle (foyer et crèche). Un/le PF et une formatrice d'apprentis (ont partie du personnel. | 1.5.2 | |

| 2. Prestation : Travail institutionnel et collaboration avec les institutions partenaires | | | | |
|---|--|-------------------|-----------|------|
| Objetif 1 | Indicateurs | Valeurs cibles | Résultats | |
| | | | 2018 | 2019 |
| 2.1. Garantir la diversité des réseaux spécifiques à sa mission dans lesquels Arabelle est impliquée. | <p>Indicateurs de performance</p> <p>2.1.1 Nombre de réseaux spécifiques et diversifiés avec lesquels Arabelle collabore :</p> <ul style="list-style-type: none"> - CCVD (Comité pour l'inter foyer, et la Commission) - L'Observatoire - Le réseau psycho-social Arabelle pour les résidentes (Hospice général, Spmi, médecins, psychologues, Guidance infantile, crèche du foyer,...) - L'inter-foyer (Le Pertuis, Piccolo, Cœur des Grottes, AVEC) - Les autres associations partenaires qui œuvrent en faveur des femmes en difficulté | 2.1.1 réseaux : 9 | 2.1.1. | |

| | | | | | |
|--|--|---|--------------------|--------------------|--------------------|
| | <p>sociale et/ou psychologique (AVVEC, Viol-Secours, SOS Femmes)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Spmi, Guidance infantile, HUG, maternité, Arcade Sage-Femme - Réseau de la petite enfance et SSJ - Sasaj et Saselp (DIP) - Onex Solidaire, Onex Familles, groupe inter-crèches d'Onex. | | | | |
| <p>Objectif 2</p> <p>2.2 Participer à l'Observatoire des violences domestiques et contribuer ainsi à une meilleure connaissance de la problématique en collaborant avec les institutions.</p> | <p>Indicateurs</p> <p>Remise des données statistiques et participation aux séances d'interprétation le organisées par le BPEV et l'OCSTAT.</p> | <p>Valeurs cibles</p> <p>Oui</p> | <p>2018</p> | <p>2019</p> | <p>2020</p> |

- 20 -

Annexe 4

Liste d'adresses des personnes de contact

| | |
|---|--|
| Présidence et secrétariat général du département présidentiel | M. François Longchamp, conseiller d'Etat Adresse postale : Rue de l'Hôtel-de-Ville 2 Case postale 3964 1211 Genève 3 Tél : 022 327 95 00 Fax : 022 327 95 19 |
| Bureau de la promotion de l'égalité entre femmes et hommes et de prévention des violences domestiques (BPEV) | Mme Colette Fry Adresse postale : Rue du 31 Décembre 8 1207 Genève Tél : 022 388 74 50 Fax : 022 388 74 60 |
| Service des finances du département présidentiel | Mme Malika Bussien, cheffe de service Adresse postale : Rue de l'Hôtel-de-Ville 2 Case postale 3964 1211 Genève 3 Tél : 022 327 95 40 Fax : 022 327 95 49 |
| Service d'audit interne de l'Etat de Genève | Service d'audit interne de l'Etat de Genève Route de Meyrin 49 Case postale 3937 Tél : 022 388 66 00 Fax : 022 388 66 11 |
| Foyer Arabelle | Anne-Lise Schweizer, Présidente Marc-Antoine La Torre, Directeur 64, avenue des Grandes-Communes, 1213 Onex Tél : 022 792 70 84 Fax : 022 792 47 80 |

Annexe 5**Utilisation des armoiries de l'Etat de Genève par
les entités subventionnées par le département****Principes généraux**

- Les départements n'ont pas de logo propre. Ils utilisent tous les armoiries de l'Etat.



- L'écusson et le texte sont indivisibles.

Utilisation des armoiries de l'Etat par des entités subventionnées par le département présidentiel

Sous réserve de l'interdiction faite de l'utilisation des armoiries publiques par l'article 31, alinéa 3 de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982 (LEDP ; A 5 05)¹, les supports de communication (affiches, affichettes, flyers, rapports d'activité et autres brochures) des entités subventionnées doivent nécessairement faire référence au soutien qui leur est apporté.

Cette référence peut se faire de 2 manières:

1. armoiries de l'Etat avec la mention "Avec le soutien de :"
2. texte seul: "Avec le soutien de la République et canton de Genève"

De préférence, on optera pour la solution 1 (armoiries).

Emplacement des armoiries ou du texte:

- pour les affiches, affichettes, flyers : en bas à droite

- pour les brochures, rapports et autres: 4^e de couverture, en bas à droite. Pour des raisons graphiques, il est possible de faire l'insertion en 2^e de couverture, en bas à droite.

La cellule communication du secrétariat général du département fournit les fichiers électroniques des armoiries et valide les bons à tirer des documents sur lesquels elles sont insérées.

Pour toute question ou renseignement complémentaire, s'adresser au service communication et information du département présidentiel au +41 (22) 327 90 90 ou par E-mail: communication-pre@etat.ge.ch

¹ Pour tout imprimé, illustré ou non, relatif à une opération électorale et destiné à être diffusé ou exposé à la vue du public, l'article 31, alinéa 3 LEDP stipule que « l'utilisation des armoiries publiques, y compris sur des supports électroniques, est interdite sauf pour les communications officielles » (i.e. les supports de communication émanant du Conseil d'Etat, de la chancellerie d'Etat et de leurs services).



Rapport d'évaluation
"Récapitulatif des indicateurs et des objectifs du contrat de prestations"

Association Foyer Arabelle

Département Présidentiel

Rappel du but de la subvention et des missions du subventionné :

L'association Foyer Arabelle a pour mission de " gérer un lieu d'accueil et d'hébergement pour toute femme, avec ou sans enfant, momentanément en difficulté " (but statutaire).

Dans le cadre du contrat de prestations (art. 4), l'association Foyer Arabelle s'engage à fournir les prestations suivantes à l'intention de femmes en difficulté :

- un hébergement, avec logement et accueil en demi-pension;
- un soutien socio-éducatif et psycho-social individuel destiné à contribuer au développement de l'autonomie et de l'épanouissement personnel des personnes accueillies;
- un accompagnement dans la recherche d'un logement, d'un emploi ou d'une formation, ainsi que dans les démarches juridiques ou médicales, selon le projet défini à l'arrivée de la personne au foyer;
- différentes activités d'animations et de loisirs organisées tout au long de l'année, y-compris durant les week-ends.

Mention du contrat : Aide financière annuelle de 545 000 F

Durée du contrat : 4 ans (2013-2016)

Période évaluée : 2016

PRESTATION 1 – FOYER AVEC HEBERGEMENT

Objectif 1. Accueillir et héberger des femmes avec enfants

Indicateurs :

- 1.1.1. Total des places (mères/enfants)
- 1.1.2. Total annuel des nuitées
- 1.1.3. Durée moyenne et maximale du séjour
- 1.1.4. Taux d'occupation

Valeurs cibles

- 1.1.1. 35 places (mères/enfants), 18 chambres
- 1.1.2. Total > 12'775 nuitées par année

1.1.3. Durée moyenne de 7 mois et max. 12 mois

1.1.4. Taux d'occupation > 98 %

Résultats réels:

1.1.1. 38F-47E

1.1.2. 13347

1.1.3. 9 mois

1.1.4. 104.48%

Commentaires Arabelle

Les résultats de 2016 mettent en évidence la forte demande à travers un taux d'occupation au-dessus de la capacité initiale. La liste d'attente au niveau des demandes d'admission est toujours importante et le foyer Arabelle n'est pas en capacité d'y répondre.

Objectif 2 : Offrir un appui à la réinsertion sociale et professionnelle

Indicateurs :

1.2.1. Tenue de bilans trimestriels et de PV des séances du réseau

1.2.2. Inscription des résidentes qui le nécessitent à des cours de recherche d'emploi et à des cours de français comme langue étrangère (FLE)

1.2.3. Engagement des résidentes dans une activité (formation, stage, travail, etc.) grâce, notamment, au placement de l'enfant à la crèche du foyer

1.2.4. Indication claire dans les bilans de sortie du niveau d'autonomie qui est atteint

1.2.5. Mise en place des évaluations de sortie (acquisition de compétences, satisfaction, degré d'autonomie, etc.)

Valeurs cibles :

1.2.1. 100 % des bilans trimestriels sont complétés et 100 % des séances de réseau font l'objet d'une prise de PV

1.2.2. A leur sortie du foyer, 90 % des femmes sans emploi ont bénéficié d'un cours, ou d'une sensibilisation à la recherche d'emploi et 90 % des femmes de langue étrangère ont commencé à suivre des cours de français

1.2.3. 80 % des résidentes sont engagées dans une activité (interne ou externe), hormis les congés maternité

1.2.4. Chaque année, 90 % des résidentes deviennent socialement autonomes

1.2.5. 90 % des femmes sortent avec un projet écrit, qui fait partie du bilan de sortie

Résultats réels:

1.2.1. 100%

1.2.2. 100%

1.2.3. 63,15%

1.2.4. 100%

1.2.5. 100%

Commentaires Arabelle

La charge administrative de l'équipe éducative est conséquente. Les valeurs cibles ne reflètent pas la réalité du terrain. Cependant, ils permettent de ressortir une partie du travail effectué avec les résidentes. La conceptualisation des situations ainsi que le suivi des dossiers n'est pas optimum et nécessite une évolution. (Ex : Passage d'une culture orale à écrite). Le système intranet va permettre cette évolution nécessaire. Cela se répercutera sur l'évolution individuelle des bénéficiaires.

Commentaires BPEV

Dès 2017, les valeurs-cibles des indicateurs 1.2.2. et 1.2.3. ont été revues légèrement à la baisse (-10%). Deux nouveaux indicateurs ont par ailleurs été ajoutés, soit la participation à

des réunions mensuelles de vie commune au foyer; ainsi que la possibilité d'assurer un suivi post-sortie pour les résidentes qui le souhaiteraient.

Objectif 3 : Procurer un soutien socio-éducatif au développement des compétences parentales.

Indicateurs :

- 1.3.1. Tenue régulière d'entretiens hebdomadaires socio-éducatifs approfondis (soutien à la parentalité, administratif, scolarité, médiation, juridique, prévention, santé, etc.)
- 1.3.2. Observations concrètes de l'évolution des compétences parentales et du lien mère-enfant qui sont mentionnées dans les bilans trimestriels (parfois avec la crèche)
- 1.3.3. Apprentissage de nouvelles compétences (sécurité, alimentation, relation éducative, soins à l'enfant, hygiène, jeu, etc.)
- 1.3.4. Capacités à fréquenter la crèche Arabelle conformément au règlement du foyer pour tous les enfants de 3 mois à 5 ans
- 1.3.5. Collaboration efficace et complémentaire avec le réseau psycho-social genevois dans le cadre de la prise en charge mère-enfant (SPMi, HG, psy., milieu associatif, juridique)
- 1.3.6. Inscription dans un projet pédagogique des procédures et des processus de l'équipe du foyer en conformité avec les objectifs et les normes de qualité de l'institution

Valeurs cibles :

- 1.3.1. Oui, environ 2'000 entretiens individuels par an
- 1.3.2. > 90 % des bilans trimestriels comprennent des observations concrètes sur l'évolution des compétences parentales et du lien mère-enfant
- 1.3.3. Pour 90 % des mères, acquisition de nouvelles compétences parentales observables
- 1.3.4. Taux de fréquentation de la crèche de 100 % pour les enfants non-scolarisés et selon le planning individualisé à chaque enfant
- 1.3.5. Environ 90 séances de réseau par an avec prise de PV
- 1.3.6. Oui, les procédures et les processus figurent dans un projet pédagogique en conformité avec les objectifs et les normes de qualité de l'institution

Résultats réels:

- 1.3.1. 1382
- 1.3.2. 100%
- 1.3.3. 100%
- 1.3.4. 84.19%
- 1.3.5. 809 (y compris les contacts téléphoniques et électroniques avec le réseau)
- 1.3.6. Oui, les procédures et les processus figurent dans un projet pédagogique en conformité avec les objectifs et les normes de qualité de l'institution. À noter que, en l'absence de la Direction en 2016, le suivi des procédures n'a pas pu se faire de manière optimale.

Commentaires Arabelle

Le travail de soutien socio-éducatif est bon et les valeurs cibles atteintes même si pas très représentatives de la réalité du travail sur le terrain. Le renforcement de la transversalité et la communication avec la crèche vont permettre d'intensifier le développement du lien mère-enfant et de consolider la possibilité de développer les compétences parentales. Il est à noter que le projet pédagogique va être revu ainsi que les procédures afin d'améliorer la prise en charge et intensifier l'individualisation des situations.

Commentaires BPEV

Le nombre d'entretiens individuels est en baisse depuis 2013. Dès 2017, la valeur-cible de l'indicateur 1.3.1. ne mentionne plus le nombre d'entretiens à effectuer, mais est davantage axé sur leur régularité.

Le taux de fréquentation de la crèche est légèrement inférieur à la valeur-cible.

Dès 2017, certains indicateurs et valeurs-cibles ont été affinés ou modifiés:

1.3.2. La valeur-cible a été ajustée à 100%

1.3.3. A été ajoutée à la valeur-cible la participation active à diverses activités de sensibilisation.

1.3.5. La valeur-cible a été légèrement reformulée et complétée par la nécessité d'avoir une complémentarité dans la collaboration et une communication fluide.

L'indicateur 1.3.6. est devenu l'indicateur 1.3.7.

Un nouvel indicateur 1.3.6. a été élaboré pour la poursuite de groupes de parole au foyer, en rapport avec les expériences de violences domestiques.

Objectif 4: Mieux connaître le profil des bénéficiaires et les besoins des femmes en demande d'hébergement

Indicateurs :

1.4.1. Durée moyenne d'attente d'une place

1.4.2. Profil des femmes en attente d'une place (spécificités, âge, nombre d'enfants, provenance, problématiques)

1.4.3. Nombre de demandes d'hébergement non-satisfaites

1.4.4. Profil des femmes hébergées (spécificités, âge, nombre d'enfants, provenance, problématiques)

Valeurs cibles :

1.4.1. Etablissement d'une statistique semestrielle

1.4.2. Etablissement d'un profil annuel

1.4.3. Etablissement d'une statistique semestrielle

1.4.4. Etablissement d'un profil annuel

Résultats réels:

1.4.1. 01.01 -30.06 : 2,11 mois d'attente

01.07-31.12 :1,09 mois d'attente: foyer toujours complet

1.4.2. 104 femmes ayant de 1 à 6 enfants, 25 femmes enceintes, 79 ruptures pour VD + rupture, 4 mineures : fin de séjour ailleurs, rupture sociale, problème psy.

Âge des femmes : de 17,5 à 55 ans.

1.4.3. 118 demandes non-satisfaites par manque immédiat de place.

du 1.01 au 30.06: 56 demandes non satisfaites

du 1.07 au 31.12.2016: 62 demandes non satisfaites

1.4.4. 81,58% des femmes hébergées en 2016 sont victimes de violences domestiques

Commentaires Arabelle

Les diverses statistiques en lien notamment avec le BPEV nous permettent de bien définir le profil et les besoins des bénéficiaires. Nous allons cependant revoir notre procédure d'admission afin de permettre de mieux suivre les demandes ainsi que les profils des demandeuses et l'évolution des problématiques.

Commentaires BPEV

Outre la participation à l'Observatoire violences domestiques, l'association foyer Arabelle participe aussi au suivi des places en foyer, dans le cadre de la sous-commission hébergement (sous-commission de la CCVD). Les travaux au sein de celle-ci visent à terme à améliorer la capacité d'accueil par les foyers membres du réseau.

Un nouvel indicateur 1.4.5. a été élaboré dès 2017, indicateur qui porte sur la rédaction d'un projet d'avenir sur la base des besoins et de l'offre existante.

2 - ETATS FINANCIERS

Objectif 1. Remise dans les délais des états financiers révisés et validés par l'organe de contrôle

Indicateurs :

2.1.1. Nombre de réserves de l'organe de contrôle

5.1.2. Nombre de jours de retard par rapport à la date fixée pour la remise des documents au département (30 avril pour les comptes de l'exercice précédent)

Valeurs cibles

5.1.1. 0 ; 5.1.2. 0

Résultats réels:

5.1.1. 0

5.1.2. Envoyé le 27.04.2017

Commentaires Arabelle

RAS

Objectif 2 : Prise en compte des remarques de l'Inspection cantonale des finances (ICF)

Indicateurs :

2.2.1. Nombre de remarques de l'ICF non réglées dans le délai fixé par le Conseil d'Etat

Valeurs cibles: 2.2.1. 0

Résultats réels:

2.2.1. 0

Commentaires Arabelle

RAS

Observations de l'institution subventionnée :

Observations du département :

Bien que les indicateurs et valeurs-cibles aient été revus dans le cadre de la préparation du projet de loi accordant une subvention pour 2017 à l'association foyer Arabelle, et bien que ces indicateurs soient repris dans le contrat de prestations 2018-2020, certains de ces indicateurs demeurent néanmoins perfectibles.

Pour 2021, la nouvelle direction souhaite notamment revoir les indicateurs des objectifs 2 et

3, afin d'en formuler qui tiennent mieux compte des aspects qualitatifs du travail de l'association.

POUR LE SUBVENTIONNE

| <i>Nom, prénom, titre</i> | <i>Signature</i> |
|-------------------------------------|---|
| Marc-Antoine La Torre, Directeur |  |
| Genève, le 08/11/2017 | |

POUR L'ETAT DE GENEVE

| <i>Nom, prénom, titre</i> | <i>Signature</i> |
|------------------------------------|---|
| Fry Colette, Directrice du BPEV |  |
| Genève, le 13.11.2017 | |

arabelle

Foyer d'hébergement
avec crèche

ANNEXE 5

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2016

64, avenue des Grandes-Communes – 1213 Onex /Genève
CCP : 12-17615-0 – Tél. 022 792 70 84 – Fax 022 792 47 80
E-mail : info@foyerarabelle.ch – Site : www.foyerarabelle.ch

TABLE DES MATIÈRES

Mot de la présidente de l'association

Mot du directeur de l'institution

Retour sur l'année 2016 : activités et bilan

Secteur Foyer

- Les principales activités
- Collaboration avec la crèche
- Les partenaires
- Les secteurs administratifs
- Humaines ressources
- La vie à Arabelle
- Cuisine
- Remerciements d'une ancienne résidente

Secteur Crèche

- Pédagogie
- Animations et activités
- Aménagement

Ressources humaines

- Répartition des postes et collaborateurs au 31.12.2016

Ressources financières

- Subventions publiques
- Dons privés
- Fonds de Solidarité

Statistiques 2016

- Femmes hébergées au foyer Arabelle, victimes de violences domestiques
- Évolution de l'hébergement au foyer Arabelle
- Rapport de performance

Exercice financier

- Rapport de l'organe de révision des comptes
- Bilans et comptes d'exploitations comparés au 31.12.2015 et 31.12.2016
- Répartition des produits et des charges

Remerciements

Le comité de l'association

MOT DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSOCIATION

Au moment où je m'apprête à rédiger ce message, j'apprends avec tristesse le décès de notre membre d'honneur, Madame Simone de Moerloose.

Madame de Moerloose était l'une des membres fondatrices d'Arabelle. Elle en a été la présidente à plusieurs reprises et était restée, après son départ du comité, une membre fidèle, attentive et engagée.

Nous garderons longtemps le souvenir de cette femme généreuse qui pensait que « la relation devait prévaloir sur la gestion » et qui mettait « l'humain » au centre de toutes les préoccupations. Le comité, les collaborateurs et les membres de l'association présentent à sa famille et à ses proches ses plus sincères condoléances.

Ce n'est pas chose facile que de revenir sur cette année 2016 car elle fut, pour moi et pour Arabelle, une année de remise en question, une année de réflexions, une année d'attente. La décision du comité de se séparer de la directrice a été contestée par plusieurs membres de l'association. Ces derniers ont demandé la tenue d'une assemblée générale extraordinaire, qui s'est tenue le 3 novembre 2016. Au cours de cette assemblée, les deux parties ont pu exposer leurs points de vue et faire valoir leurs arguments. Les initiateurs de cette assemblée extraordinaire demandaient qu'elle se prononce sur la révocation de la décision du comité de se séparer de la directrice ainsi que la destitution de la présidente de l'association et son remplacement. Ces deux objets ont été soumis à l'assemblée et ont tous les deux été rejetés. Il appartiendra aux juges, si les parties saisissent les tribunaux compétents, de se prononcer sur ces points.

Cette année a passé et, malgré les doutes, les critiques, les succès et les échecs, la magie opère toujours et l'enthousiasme demeure.

Il me suffit de sortir de l'ascenseur qui mène directement au 7ème étage pour être happée, intégrée à cet espace de vie qu'est le foyer Arabelle, pour me sentir fière d'appartenir à cette institution et pour vouloir me battre pour elle.

Quoi de plus beau que des sourires d'enfants pour m'accueillir, des sourires de femmes et des « bonjours » dans plusieurs langues.

Cette année, les circonstances m'ont amenées à exercer une fonction plus opérationnelle au sein de l'institution. J'ai pu me rendre compte que la vie à Arabelle n'était pas un chemin de roses. Elle est faite de petites et grandes joies, de bonnes ou mauvaises nouvelles, de combats gagnés ou perdus, d'espoir et de résilience mais aussi de tristesse, de colère, de révolte, de doutes et de désespérance.

J'avoue que le fait d'avoir partagé une réunion, un repas, une conversation ou un trajet en bus avec les résidentes et d'avoir entendu leurs soucis et leurs souhaits, m'a fait perdre bien des certitudes et a probablement changé quelque chose en moi. La logique des raisonnements est quelquefois remise en question quand il s'agit de l'appliquer à des situations humaines. Il est donc important quand on fait un travail qui touche directement un être humain, de réfléchir aux conséquences de l'application de théories infaillibles d'un point de vue de la logique et d'essayer de trouver une solution « sur mesure » qui tient compte de tous les paramètres de la situation.

La violence laisse inmanquablement des traces sur ceux qui la vivent et sur ceux qui s'en préoccupent. Je n'ai pas échappé à la règle. Les récits de vie des résidentes, les constats sur leurs situations présentes et leurs incertitudes quant à l'avenir suscitent beaucoup d'interrogations sur l'Homme, la Société, les différences et même l'inégalité face au destin.

Ce contact direct avec la vie à Arabelle m'a également permis de réaliser la diversité des situations auxquelles sont confrontées les collaborateurs et la diversité des compétences qui leur sont demandées, en plus de la patience et de la bienveillance. Ils sont tour à tour orienteur professionnel, confident, conseiller juridique, conseiller vestimentaire, confesseur, samaritain et bien sûr éducateur...Ils passent d'une situation à l'autre, sans jugement, sans jamais hausser le ton et gardent dans chaque situation une belle empathie. Grâce à cette attitude les liens entre les

résidentes, leurs enfants et les éducateurs sont bons et permettent d'avancer dans un climat de confiance réciproque.

Grâce à cette année d'immersion dans le monde d'Arabelle j'ai également pu découvrir la vie quotidienne de la crèche et me rendre compte de son importance dans la réalisation des buts de l'institution. Il existe entre les éducateurs des deux entités une belle complémentarité et une réelle collaboration. La communication des observations faites par les éducateurs de la crèche est précieuse et peut être importante pour le futur des enfants. J'ai aussi souvent été impressionnée par les rapides progrès des enfants pris en charge par nos éducateurs de la petite enfance tant sur le plan de la mobilité que sur celui de la sociabilisation. Dans ce domaine aussi nos collaborateurs font un bon travail.

Impossible, dans ce message, de ne pas souhaiter la bienvenue à notre nouveau directeur, Monsieur Marc-Antoine La Torre, qui a pris ses fonctions le 1er mars et qui est donc encore pour quelques mois « le nouveau directeur ».

Les tâches qui l'attendent sont importantes car des changements se dessinent tant sur le plan administratif que sur le plan structurel.

Avec l'aide du comité, il aura pour mission, entre autres, de valoriser les atouts d'Arabelle dans le contexte de l'hébergement et de la prise en charge de femmes et d'enfants victimes de violence, de repenser cette prise en charge en terme d'encadrement, de construction ou de reconstruction du soi, de durée du séjour, de formation professionnelle, d'autonomie et de parentalité afin de préparer au mieux nos résidentes à leur vie future. Monsieur La Torre aura également, avec le comité, la délicate mission de concevoir le nouvel espace géographique d'Arabelle.

Il appartiendra aussi à Marc-Antoine La Torre de nouer, ou de renouer, des liens privilégiés, distendus par l'absence de direction, avec les directions de nos partenaires des réseaux sociaux genevois. Le Comité lui souhaite beaucoup de succès dans ses activités.

Ainsi après cette année de proximité avec le personnel d'Arabelle, quel que soit son statut, et ce mois de collaboration avec le directeur, je regarde 2017 avec confiance.

Je sais que je peux compter sur chacun, que les valeurs des collaborateurs sont les mêmes que celles du comité et des fondateurs de l'Association. Nous partageons tous l'idée que la violence est intolérable quelle que soit sa forme, ainsi que la volonté de soulager ses victimes de ses conséquences tant physiques que psychiques. Ils savent que chaque nouvelle résidente est un recommencement mais que chaque femme et chaque enfant sont uniques, que leurs "vécus" et leurs ressentis sont spécifiques et qu'il faudra se battre contre la bureaucratie, la résignation, le fatalisme ou l'indifférence. Pour tout cela je les remercie chaleureusement.

Comme chaque année ce message est l'occasion d'adresser mes remerciements sincères, et ceux du comité, à nos partenaires financiers publiques et privés, cantonaux ou communaux, aux donateurs, aux cotisants de l'Association et à tous nos collaborateurs grâce à qui nous pouvons accomplir notre mission.

Un très grand merci aux membres du comité pour leur soutien actif, leur écoute et leur collaboration et à tous ceux qui soutiennent ou manifestent leur intérêt par des dons en nature, des signes d'amitié ou leur présence.

Anne-Lise Schweizer
Présidente de l'Association
Avril 2017

MOT DU DIRECTEUR DE L'INSTITUTION

« Soyez le changement que vous voulez voir dans le monde »

GANDHI



J'ai eu l'honneur de prendre mes fonctions de directeur d'Arabelle le 1er mars 2017. Il est encore trop tôt pour avoir le recul nécessaire afin de faire un premier bilan. Je peux cependant relever l'excellent accueil des collaborateurs, des résidentes et du comité. L'Association Foyer Arabelle, de par son histoire et sa mission, est une actrice importante et renommée dans le paysage institutionnel genevois. Il en découle une vraie responsabilité et un challenge à relever.

Il est donc important pour moi, à travers ces quelques lignes, de présenter ma vision et mon interprétation de mon rôle de directeur, afin de pouvoir répondre aux défis futurs et préciser l'orientation que j'aimerais apporter à Arabelle. Pour

cela je définis ma posture à travers trois caractéristiques essentielles.

La première étant la capacité à développer un management bienveillant, construit au travers de la conflictualité des rapports collectifs, dans une finalité de buts communs. Plutôt que de définir l'attitude à adopter envers ses collaborateurs, je préfère adopter une posture critique, mouvante, basée sur des fondements éthiques. J'aime prendre position au cœur de l'action. Je pars du principe que la maîtrise des relations humaines est une superstition et qu'il faut être prêt à se remettre en question, innover, essayer d'encadrer en tenant une position en mouvement. Ma conception de la fonction de directeur est d'assumer la conflictualité inhérente à toute relation collective. Selon moi, la conflictualité n'est pas à considérer comme une guerre ou à des rapports de force ennemis. Le statut hiérarchique est, par définition, un rapport de force, être capable de construire un projet commun et accepté de tous, à travers la conflictualité. Diriger, c'est pour moi prendre une position bienveillante et respectueuse des personnes avec qui je travaille, leurs différences (culture, valeurs, vision, sensibilité, histoire) étant reconnues comme constructives dans un projet collectif. Cette vision des choses permettant d'éviter une attitude paternaliste et de prendre soin de ceux qui prennent soin des usagers.

La deuxième est la prise de conscience que le terrain fait partie intégrante de notre métier. Trop nous en éloigner nous fait perdre cette dimension clinique si importante dans la prise en compte de la souffrance des personnes accueillies et de ses impacts sur l'ensemble de l'organisation. Ceci est un point essentiel pour moi, qui justifie notamment le fait que, diriger une institution socio-éducative demande une expertise et des connaissances du domaine particulièrement pointues. Reconnaître la possibilité qu'un directeur d'institution comme Arabelle ne soit qu'un bon gestionnaire, sans connaissances et attrait du terrain, me semble dangereux pour toutes les institutions. Diriger une institution socio-éducative, c'est s'engager, comprendre, soutenir ceux qui y vivent et travaillent. Le dirigeant fait partie de la même organisation et défend le même projet, participe à la même dynamique collective. Et cela ne doit pas et n'empêche aucunement le directeur de se différencier par son rôle, sa place et ses intérêts. Ceci est une véritable posture à adopter, qui ne s'applique pas facilement et demande de la justesse ainsi qu'une capacité de remise en question permanente.

Enfin, la troisième caractéristique consiste à défendre la portée politique de l'action sociale, afin que nos actions ne soient pas uniquement une prestation offerte pour amoindrir les situations d'injustices, mais plutôt pour permettre la réappropriation et le développement de prestations efficaces au service de la société. Nous devons réussir à mieux démontrer que nos actions éducatives ne permettent pas uniquement d'estomper les effets d'une société d'exclusion, mais qu'elles représentent un investissement bénéfique et primordial pour la société. Il est donc nécessaire de décloisonner les institutions, ceci étant le rôle de la direction.

Animé par la passion de notre mission, je me joins à tous les collaborateurs, bénévoles, financeurs, donateurs afin de permettre à Arabelle d'évoluer sereinement dans un environnement

social en perpétuelle mutation. Pour cela, nous continuerons à placer les bénéficiaires au centre de nos actions, en leur proposant une prise en charge efficace, efficiente et innovante. Ceci afin que nous devenions inutiles dans leur parcours de vie et ce, le plus rapidement possible.

Marc-Antoine La Torre
Directeur de l'Institution
Foyer et crèche Arabelle
Avril 2017

RETOUR SUR L'ANNE 2016 : ACTIVITÉS ET BILAN

SECTEUR FOYER

L'année 2016 restera pour les collaborateurs d'Arabelle, pour le comité et probablement pour les partenaires de l'institution, une année particulière. Les péripéties traversées ne les ont cependant pas empêchés de poursuivre leurs réflexions sur l'amélioration du concept à mettre en place pour l'accueil et la prise en charge de femmes et d'enfants victimes de violence ou aux prises avec des problèmes familiaux et sociaux (logement, précarité financière, maltraitance, statut juridique et autres situations déstabilisantes).

Ainsi le foyer et la crèche ont poursuivi leur mission de prise en charge psycho sociale de la mère et des enfants hébergés, jouant ainsi un rôle spécifique dans le contexte genevois des violences domestiques.

Arabelle a accueilli 38 femmes et 47 enfants en 2016. Cela signifie un taux d'occupation de 104,8 %, soit un peu moins qu'en 2015. Cette baisse s'explique par une diminution du nombre d'enfants accueillis et une invasion de punaises de lit dans le courant de l'été, invasion qui nous a contraints de libérer et de maintenir des chambres libres afin de les décontaminer.

Cette année 3 enfants sont nés pendant le séjour de leurs mamans à Arabelle, dont 1 enfant d'une mineure.

Il faut préciser que pendant l'absence de la directrice aucune admission de mineure n'a eu lieu, le SASLP n'ayant pas autorisé la prise en charge de nouveaux cas.

Les principales activités

Une des missions principales d'Arabelle est la prise en charge des résidentes sur un plan psycho-social. Cette prise en charge consiste, dans un premier temps, à les soutenir et à les aider à surmonter les impacts des violences ou des maltraitances subies, au besoin et c'est souvent le cas, avec des professionnels de la santé, médecins, psychiatres, psychologues. Dans un second temps, le processus de reconstruction et de réinsertion, ou d'insertion, peut commencer et se concrétiser par des démarches juridiques (dépôt de plainte, demande de séparation, des stages professionnels ou des cours spécifiques)

Dès son arrivée, la résidente se voit attribuer une éducatrice spécialisée référente qui va l'aider à s'installer, veiller à ce qu'elle, et son/ses enfant/s, disposent des moyens nécessaires (vêtements, affaires de toilette...) pour une vie "normale". L'éducatrice référente va ensuite évaluer les besoins de la résidente et des enfants en tenant compte de sa situation familiale passée, de son statut, de son niveau de formation et de ses compétences linguistiques. Les situations sont multiples, certaines résidentes ont besoin de plus ou moins de temps pour s'adapter et pour surmonter les chocs qu'elles ont subis.

En fonction du rythme de chacune et de sa situation, l'éducateur va tenter de motiver la résidente à suivre des cours de français ou d'intégrer un stage. On sait que sans la maîtrise du français il n'y a guère de possibilités de formation, or une partie de nos résidentes n'ont pas été scolarisées dans un milieu francophone.

Pour compenser ce manque, les résidentes sont orientées sur des cours spécifiques (français, lecture, écriture) dispensés par des organismes caritatifs (Camarada) que nous remercions dans ce rapport, ou des écoles ou associations publiques ou privées.

Cette année encore et dans la suite logique de l'accompagnement des résidentes, des stages en milieu professionnel (EMS, salons de coiffure, magasins divers et grandes surfaces ...) ont été mis en place. Plusieurs résidentes ont suivi cette voie. Le stage a, pour l'une d'entre elles au moins, débouché sur un contrat de formation et, nous l'espérons, sur la découverte d'une vocation. Ces stages sont importants car ils permettent à la résidente de prouver sa volonté de travailler, de montrer ses capacités ainsi que ses facultés d'adaptation à un milieu professionnel. Ils sont aussi le reflet de ses capacités à respecter des horaires déterminés et à organiser la garde de ses enfants.

Malgré les efforts déployés par les éducateurs, il faut cependant reconnaître que toutes nos résidentes ne participent pas à ces stages car les places sont rares et les contraintes parfois difficiles à assumer pour des résidentes encore fragiles.

Il ne faut pas oublier de rappeler qu'en dehors des projets liés à l'insertion ou réinsertion socioprofessionnelle, Arabelle a continué, en 2016 d'offrir aux femmes et aux enfants un soutien dans leurs démarches administratives, juridiques, médicales, un suivi socio-éducatif individualisé et un travail suivi sur le lien à la parentalité. En plus, l'éducateur référent a été là pour apporter un soutien à la mère qui a rencontré des problèmes dans l'éducation de son enfant ou en cas de problèmes de santé de ce dernier. Ces situations sont fréquentes et les mères n'hésitent pas à solliciter l'aide offerte.

Collaboration avec la crèche

En 2016, la collaboration avec l'équipe éducative de la crèche est restée active. Il a même été décidé de l'intensifier dans le futur dans la mesure où l'enfant passe beaucoup de temps au foyer et qu'il entretient souvent des liens étroits avec les éducateurs du foyer. La mère et l'enfant étant le centre des activités du foyer et de la crèche, il est souhaitable que les deux entités partagent leurs visions et leurs buts. Nous tenons ici à remercier sa responsable pédagogique pour le travail important qu'elle a fourni pendant cette année et pour la qualité de son engagement à l'égard d'Arabelle.

Les partenaires

Enfin, il faut souligner les nombreux contacts entretenus avec les partenaires d'Arabelle dans le réseau social, éducatif et sanitaire genevois parmi lesquels, les collaborateurs de l'Hospice Général, du SPMi, de la Guidance infantile, des HUG, de la FOJ, de l'AMIG, de l'AGETA, d'InforJeunes, du SSJ, de la LAVI, de l'OSEO, des autres foyers d'hébergement genevois, des médecins psychiatres et psychologues privés.

Les secteurs administratifs

Au service du foyer et de la crèche, les services administratifs n'ont pas chômé cette année. Les deux collaboratrices en charge de la comptabilité et du secrétariat ont été sollicitées par tous et se sont montrées très collaborantes et efficaces. Elles méritent notre reconnaissance et nos remerciements sincères.

Les principaux travaux entrepris en 2016 sont les suivants :

- Modifications de circuits électriques pour une mise aux normes actuelles ;
- Changement de lave-linge et de sècheuses et du lave-vaisselle de la crèche ;
- Modifications des accès internet ;
- Introduction de nouvelles statistiques et maintien à jour des anciennes ;
- Introduction d'un nouveau concept pour les alarmes feu.

L'épisode des punaises de lit a mis toutes les équipes sur pieds de guerre. Il a fallu libérer les chambres manifestement infectées, faire venir les chiens pour la vérification des autres chambres, organiser la destruction du mobilier et de la literie infectés et son remplacement, mettre en place la désinfection des chambres infestées et organiser la congélation des vêtements et effets des résidentes concernées, leur fournir des vêtements et du linge pour une semaine. Grâce à la compréhension de la régie, à un don de Trafigura et au fonds de solidarité, et grâce à l'engagement de toute l'équipe des éducateurs, toutes ces démarches ont pu être entreprises dans un temps record et de façon coordonnée. Certaines résidentes ont passé une ou deux nuits dans leurs familles et une chambre de fortune a été installée dans la salle de colloque pour la résidente la plus touchée et son bébé.

L'épisode punaises a duré plusieurs semaines. Il faut espérer qu'il ne se reproduira pas.

Humaines ressources

Cette année encore les veilleurs de nuit du foyer n'ont pas failli et ont accompli leur travail à la satisfaction de tous.

Nous remercions tous nos veilleurs pour le soin qu'ils mettent dans l'accomplissement de leurs missions, tour à tour gardiens de la sécurité des résidentes, surveillants ou interlocuteurs privilégiés.

Pêle-mêle il faut encore mentionner : l'accueil de stagiaires de la HETS au foyer pour 6 mois. Ces stagiaires apportent beaucoup à l'institution, non seulement par la qualité de leur engagement mais aussi par celle de leurs réflexions sur l'organisation du foyer ou l'application des concepts de prise en charge qui leur sont enseignés.

La présence une fois par mois au maximum d'une superviseuse pour les collaborateurs du foyer, et de la crèche si besoin.

La mise en route d'une réflexion en vue d'un nouveau concept informatique pour le foyer et la crèche.

Le départ d'une éducatrice, Gosia Trilles qui a passé plus de dix années à Arabelle et qui était unanimement appréciée et l'arrivée de sa remplaçante, Myriam Ben Nacef à qui nous souhaitons la bienvenue et plein succès dans ses activités.

La vie à Arabelle

La vie à Arabelle n'est pas faite que de discussions sérieuses, de projets d'avenir ou de retours douloureux sur le passé, elle est aussi faite de moments présents, de rencontres, d'échanges, de rires et de détente. Chaque résidente est libre de se divertir selon ses aspirations pour autant que ses activités ne perturbent pas la tranquillité des autres ou n'empiètent pas sur leurs espaces.

Cette année encore, diverses activités et animations ont été organisées par l'équipe éducative foyer, si possible en y associant les enfants :

Ballades dans la nature, dans la ville et au bord du lac, journée luge en février 2016, visite du marché de Noël de Montreux avec découverte du village du Père Noël et fondue aux Rochers de Naye, soirées cinéma, soirées restaurant, ateliers de bricolage, soirées communautaires à thèmes animées par les éducateurs ou des professionnels du domaine traité.

L'atelier de socio-esthétique rencontre toujours un grand succès et ne désemplit pas.

En 2016, sous la houlette de notre comptable Sylviane Beaud, une chorale regroupant femmes, enfants et personnel a été créée. C'est pour nos résidentes l'occasion de se rencontrer dans un autre contexte et de mettre en valeur des talents cachés tout en étant soumises à une certaine discipline. Un concert est attendu pour la prochaine fête de Noël.

Arabelle a également fêté Noël, une première fois avec la crèche, une seconde fois au foyer. Ce fut l'occasion de partager un bon moment de convivialité avec les résidentes et de déguster les spécialités préparées par nos deux cuisiniers.

Cuisine

La qualité des repas servis aux résidentes mérite d'être soulignée. Malgré l'abondance et la qualité de cette cuisine, les normes de Fourchette verte restent respectées.

Nos cuisiniers ne se contentent pas de concocter de bons petits plats, ils accueillent également des résidentes pour des stages cuisine ou les assistent lors de la préparation de repas à thèmes ou de plats nationaux. Ils collaborent également avec les éducateurs de la crèche, lors des ateliers pour les enfants.

C'est aussi l'occasion de les remercier dans ce rapport, non seulement pour la qualité de leur cuisine, mais aussi pour la qualité des relations qu'ils entretiennent avec les autres membres du personnel et la direction et pour les féliciter du respect et la bienveillance qu'ils manifestent à l'égard des résidentes et des enfants.

Enfin, c'est grâce à leur gestion rigoureuse des achats et des dons de PARTAGE que les résidentes et le personnel du foyer bénéficient d'une nourriture saine, variée et abondante. Nous tenons d'ailleurs ici à adresser à Partage nos plus sincères remerciements pour leurs dons et nos félicitations pour ses activités et l'efficacité de son organisation.

Nous terminons ce petit tour d'horizon en remerciant une fois encore nos collaborateurs, nos partenaires financiers, nos donateurs, nos membres et tous ceux qui contribuent à faire d'Arabelle ce qu'il est : un lieu de vie, un lieu d'espoir, un lieu de paix et de sécurité mais aussi un lieu de construction, un lieu de passage pour un avenir meilleur.

Remerciements d'une ancienne résidente



SECTEUR CRÈCHE

La crèche Arabelle est agréée par le service de l'Évaluation des lieux de placement (ELP), service qui est rattaché à la Direction générale de l'office de la jeunesse (DGOJ), qui veille au bien-être, à la protection, à la santé et à la sécurité des enfants et adolescents.

Pédagogie

L'année 2016 a été consacrée majoritairement à la mise en place et la préparation de la pédagogie active "Jouer, c'est magique".

C'est à la rentrée 2014 que l'équipe éducative de la crèche a commencé son cursus de formation à la pédagogie active. Nathalie Hebert, responsable et formatrice à l'ASQEPE (association Suisse- Québec d'échanges pédagogiques) est venue au sein de la crèche former l'équipe au premier volet de cette pédagogie.

Au terme de la première année, l'équipe a montré un réel intérêt pour cette manière de penser l'accueil des jeunes enfants. Elle a souhaité approfondir ses connaissances en la matière. À la rentrée 2016, l'équipe entreprenait déjà sa troisième année de formation "Jouer, c'est magique". Celle-ci a permis de travailler sur les expériences clés des enfants d'âge préscolaire, ainsi que des pouspons et trotteurs, d'approfondir les bases de l'observation, pourquoi et quand observer.

Du point de vue pédagogique, l'équipe a constaté que les enfants étaient plus calmes, moins agités au sein des groupes mais également moins rivaux entre eux.

Grâce à l'investissement, à l'enthousiasme et au professionnalisme de tout le personnel de la crèche, nous avons pu mettre en place une nouvelle manière de fonctionner. En effet, les activités de groupe sont maintenant dirigées dans la perspective de l'apprentissage actif. Le rôle de l'adulte est entièrement revu, ainsi que la place de l'enfant durant l'activité initiée par l'adulte. Cette pédagogie revisite le type de relation qui se noue entre les différents protagonistes d'un groupe. L'attention portée aux besoins et aux intérêts des enfants, la résolution des problèmes, l'identification des émotions, la manière de mettre des limites, sont autant d'interventions favorables à la mise en place d'un climat démocratique, d'une nouvelle manière d'appréhender le quotidien auprès des enfants.

Le travail effectué en amont de cette dernière formation, sur l'agencement des groupes, a été d'une grande utilité. La réalité du terrain et des bénéficiaires de la crèche nous a contraints tout au long de l'année, à répondre aux imprévus et à réajuster notre prise en charge ainsi que nos interventions.

Trouver une organisation quotidienne qui permettrait de répondre aux besoins de chaque âge, était le défi à relever. Après plusieurs colloques de groupe et de crèche, dans le but de mettre en commun les expériences de chaque groupe, de parler des difficultés rencontrées et de profiter des solutions de chacun, les différents groupes ont trouvés leur vitesse de croisière.

Je tiens à remercier tous les collaborateurs de la crèche pour leur capacité à remettre en question leurs pratiques, leur dialogue et leur ouverture d'esprit face à cette nouvelle pédagogie.

Animations et Activités

En plus de ce projet, la vie au quotidien a continué à Arabelle, en offrant aux enfants des moments d'échange individuel avec l'adulte, en proposant des moments de jeux et d'activités. L'équipe de la crèche a organisé un grand nombre d'activités diverses et variées, bricolages, peintures, danses, ateliers cuisine, découverte de l'environnement extérieur etc.

La traditionnelle fête de l'Escalade s'est déroulée sur la journée. Les enfants ont préparé les légumes pour la soupe du repas de midi et la marmite en chocolat a été dégustée en un temps record à l'heure du goûter.

Une animation de la journée a été pensée par un groupe de travail regroupant des stagiaires, des auxiliaires et des éducatrices.

La fête de Noël a été célébrée le 16 décembre, dans un esprit festif. Le groupe de travail de Noël a mis sur pieds un petit spectacle pour les enfants avant l'arrivée du père Noël. Celui-ci a apporté des cadeaux et nous nous sommes tous retrouvés autour d'un goûter confectionné par les enfants, pour clôturer cet après-midi.

D'autres animations et sorties ont été mises sur pied

- Sortie aux Evaux avec le foyer pour une journée activité accro-branche pour les plus grands et parc pour les plus jeunes ;
- Sortie au Jardin botanique ;
- Sortie à la maison de la créativité ;
- Fête de l'été sur la terrasse sous un soleil radieux ;
- Visite de la ménagerie du cirque Knie ;
- Visite des animaux au Bois de la Bâtie ;
- Découverte de la forêt des Evaux ;
- Spectacle de contes à La Nuit du Conte, le 11 novembre.

Cette année encore, les enfants ont pu se rendre deux fois par mois, le vendredi matin, à la Ludothèque d'Onex. Leur permettant ainsi d'assimiler de nouveaux jeux dans un espace autre que celui de la crèche et de découvrir un peu plus leur quartier de vie.

Enfin, nous avons profité des « petits déjeuners à Onex » où tous les gourmands, petits et grands, ont pu partager boissons et croissants.

Aménagement

Lors de la fermeture d'été de la crèche, une nouvelle cloison phonique est venue remplacer l'ancienne paroi accordéon qui séparait les deux groupes.

En automne, de nouveaux lits sont venus remplacer les lits à barreaux des Plumes qui n'étaient plus adaptés à la vie en crèche. De magnifiques lits à étage permettent dorénavant à l'équipe d'endormir les plus petits à hauteur d'adulte en toute sécurité et d'offrir d'avantage d'autonomie aux plus grands qui peuvent désormais entrer par leurs propres moyens dans un lit à leur hauteur.

Depuis sa création, il y a plus de 50 ans, l'Association Foyer et crèche Arabelle n'a cessé de se développer, prenant en compte les besoins de leurs bénéficiaires. De nouvelles normes d'encadrement dans la prise en charge des enfants et dans l'équipement assujetti aux enfants sont apparues au fil des ans. Le personnel éducatif prévu par les normes cantonales et le personnel administratif a évolué en conséquence.

Le nombre de places offertes actuellement à la crèche est de 20 places à 100% ainsi que 2 places de dépannages d'urgence dans le groupe des Yakari.

Nous avons accueilli 55 enfants au cours de l'année 2016. Le nombre d'enfants inscrits varie de 29 à 32 au gré des arrivées et départs du foyer.

À l'image de la population accueillie, la crèche Arabelle est un lieu de vie dynamique, en constante évolution.

Néanmoins, le respect et les besoins de l'enfant restent le centre de nos préoccupations.

RESSOURCES HUMAINES

Répartition des postes et collaborateurs au 31.12.2016

Secteur foyer

| | |
|-------------------------------|-------------|
| - 5 éducatrices-teurs | 3.8 postes |
| - 1 stagiaire éducatrice HETS | 1 poste |
| - 5 veilleuses-veilleur | 1.5 postes |
| - 1 cuisinier | 0.625 poste |
| - 1 employée de maison | 0.5 poste |
| - 1 superviseuse consultante* | 0.007 poste |

Secteur crèche

| | |
|--|-------------|
| - 1 responsable de crèche/adjointe pédagogique | 0.8 poste |
| - 4 éducatrices diplômées Petite Enfance | 3.35 postes |
| - 1 auxiliaire en VAE éducatrice | 0.5 poste |
| - 2 auxiliaires en VAE ASE | 1.3 poste |
| - 1 ASE remplaçante | 0.5 poste |
| - 1 apprentie ASE 2 ^e année | 1 poste |
| - 1 civiliste aide de crèche | 1 poste |
| - 1 cuisinier* | 0.625 poste |
| - 1 employée de maison | 0.5 poste |
| - 1 superviseuse consultante* | 0.003 poste |
| - 2 auxiliaires et 1 ASE remplaçants | |

Secteur administration

| | |
|--|------------|
| - 1 directrice de l'institution (en arrêt maladie) | 1 poste |
| - 1 adjointe administrative | 0.7 poste |
| - 1 secrétaire administrative | 0.6 poste |
| - 1 coordinateur sécurité-maintenance* | 0.15 poste |
| - 1 employée de maison remplaçante | |

Total intermédiaire

**19.46 postes
pour 34 collaborateurs**

*poste occupé par le même collaborateur

Une bénévole du centre genevois de volontariat est venue régulièrement au foyer donner des cours de français, ainsi qu'une initiation à la self défense.


Une étudiante de l'école HP-Formation est venue effectuer son stage de fin d'études au foyer et a pratiqué des massages de détente et bien-être aux résidentes.

Durant l'année 2016, la crèche a également accueilli une stagiaire pré HES, une stagiaire psychomotricienne et une stagiaire de l'École d'éducateur de l'enfance.

**Durant cette année 2016, 54 personnes au total
se sont investies à Arabelle**

RESSOURCES FINANCIÈRES

Subventions publiques

- ✓ Département Présidentiel de l'État de Genève 
- ✓ Ville d'Onex 
- ✓ Délégation de la Petite enfance en Ville de Genève
- ✓ Communes de : Chêne-Bourg, Collonge-Bellerive, Meinier, Satigny, Vandoeuvres.

Dons entreprises, associations, fondations

- ✓ Banque Cantonale de Genève
- ✓ BIM, Rolf Ulveling
- ✓ Church of Scotland
- ✓ Fondation Trafigura
- ✓ Migros, commission sociale
- ✓ Paroisse Saint-Martin, Onex
- ✓ Socotab Frana SA
- ✓ Plusieurs fondations, associations ou organisations privées souhaitant garder l'anonymat.

Dons personnes privées

- ✓ Steve Candolfi
- ✓ Xavier Cardenoso
- ✓ Laura Carrard
- ✓ Simone de Moerloose
- ✓ Christiane de Senarclens
- ✓ Jean-Pierre Freiholz
- ✓ Anne-Marie Hagger
- ✓ Anne-Marie Hirt
- ✓ Gabrielle Keller
- ✓ Beat Kreiliger
- ✓ Gabrielle Lambotte
- ✓ Laurence Naville
- ✓ Georges Puissant
- ✓ Brunella Rapin
- ✓ Arabelle Rieder Nakhlé
- ✓ Jeannette Sanchis
- ✓ Yvette Andrée Simond
- ✓ Katia Staehli
- ✓ Danièle Speierer
- ✓ Jean-Jaques Speierer
- ✓ Marina Tosi
- ✓

Dons en nature

- ✓ L'Association « Un enfant, un cadeau » nous a offert des peluches, des cadeaux, des Pampers et des jetons de manège.
- ✓ La Cembra Money Bank AG a fait don d'une jolie ferme-étable, de fabrication artisanale, pour les enfants de la crèche.

- ✓ Une fondation privée a offert des cadeaux de Noël à tous les enfants du foyer.
- ✓ L'Association Partage nous a livré 7'781.56 kg de marchandise durant l'année 2016 (alimentation, produits de nettoyage, d'hygiène et de puériculture), pour une valeur globale de CHF 38'793.05.
- ✓ Firmenich a offert aux résidentes et à leurs enfants une journée d'excursion au zoo de Servion, ainsi que les cadeaux de Noël pour les enfants du foyer.
- ✓ L'action « 2 x Noël », menée par la Croix-Rouge, a fait don de nourriture, vêtements adultes et enfants, vaisselle et papeterie.
- ✓ Notre primeur, Goumaz SA, nous a offert la livraison de Noël.

Fonds de solidarité

En 2016, nous avons utilisé le fonds de solidarité pour un montant de **CHF 30'338.50**. Ce fonds, en faveur des résidentes et de leurs enfants, a permis de financer des animations du mercredi et du week-end (soirées à thème, ateliers de cuisine et bricolage), des ateliers hebdomadaires de socio-esthétique, des frais de traduction, des frais d'interprétariat, des cours de français, des mamans de jour de Chaperon Rouge, et diverses sorties : cinéma, bains de Cressy, cirque et spectacles pour enfants, musée, marché de Noël de Montreux et visite au père Noël aux Rochers de Naye. Le Fonds de solidarité a permis cette année encore de financer les ateliers hebdomadaires de jeux mère-enfant animés par une psychomotricienne de l'École des Parents. Ce fonds a permis également d'acheter des vêtements, des médicaments, un abonnement de quelques mois aux TPG et de payer plusieurs mois de cotisations à l'assurance maladie ou un déménagement, pour certaines résidentes en grande précarité.

Fonds Trafigura

Cette année, la Fondation Trafigura a réitéré son soutien financier, en nous versant à nouveau **CHF 50'000.--**. Ce fonds va nous permettre de renouveler le matériel éducatif de la crèche, ainsi que d'acheter du matériel d'hébergement au foyer.

Nous voudrions exprimer notre reconnaissance et nos sincères remerciements à toutes les institutions publiques, personnes, entreprises, fondations, associations, qui ont permis à Arabelle, cette année encore, de poursuivre sa mission.

STATISTIQUES 2016

Au foyer

13'347 nuitées, dont 6'282 pour les femmes et 7'065 pour les enfants
 38 femmes hébergées et 47 enfants de 0 à 16 ans
 3 enfants sont nés durant le séjour de leur maman à Arabelle
 20 femmes sont entrées au foyer en 2016
 21 femmes ont quitté le foyer en 2016
 104,48% de taux d'occupation
 22 nationalités différentes
 Durée moyenne du séjour : 9 mois
 Âge moyen des résidentes : 28,3 ans
 26,32% des jeunes mères enceintes ou mamans sont âgées de 15 à 21 ans
 81,58 % des femmes hébergées sont victimes de violences domestiques

À la crèche

55 enfants accueillis à la crèche dont 22 enfants externes habitant Onex et 33 internes
 3 enfants ont bénéficié d'une place de dépannage après le départ de leur maman du foyer

Mères avec enfants

Âge des enfants

| | | | |
|-------------------------|-----------|----------------|-----------|
| Sans enfants / enceinte | 4 | 0 à 2 ans | 23 |
| 1 enfant | 26 | 2 à 4 ans | 12 |
| 2 enfants | 7 | 4 à 7 ans | 8 |
| 3 enfants | 1 | 7 à 14 ans | 4 |
| Plus de 3 enfants | 0 | 14 ans et plus | 0 |
| Total | 38 | Total | 47 |

Motif du séjour, sachant qu'une résidente peut avoir plusieurs problématiques

| Problématiques | | % du total |
|----------------|--|------------|
| 31 | Violences domestiques, rupture conjugale | 81,58% |
| 8 | Rupture de liens | 21,05% |
| 1 | Problèmes psychiatriques | 2,63% |
| 2 | Mineures | 5,26% |
| 3 | Grossesse en cours | 7,89% |
| 1 | Dépendances | 2,63% |
| 9 | Fin de séjour ailleurs | 23,68% |

| Évolution sur 10 ans | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 |
|--------------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Total nuitées | 10'981 | 12'176 | 12'877 | 13'275 | 13'930 | 13719 | 14'040 | 13'338 | 14'449 | 14'865 | 13'347 |
| - dont femmes | 5'181 | 6'160 | 5'953 | 5'831 | 6'314 | 6'541 | 6'560 | 6'546 | 6'522 | 6'432 | 6'282 |
| - dont enfants | 5'800 | 6'016 | 6'924 | 7'444 | 7'616 | 7'178 | 7'480 | 6'792 | 7'977 | 8'433 | 7'065 |
| Durée moyenne du séjour | 4,5 mois | 4,2 mois | 4,6 mois | 6,9 mois | 7,3 mois | 8,8 mois | 8,7 mois | 9,9 mois | 11 mois | 8,40 mois | 9 mois |
| Nombre de femmes | 40 | 49 | 42 | 41 | 44 | 38 | 41 | 35 | 34 | 45 | 38 |
| - dont avec enfants | 35 | 42 | 33 | 34 | 38 | 30 | 34 | 33 | 30 | 42 | 34 |
| Moyenne âge des femmes | 28,5 ans | 28,5 ans | 26 ans | 26 ans | 26 ans | 27 ans | 26,5 ans | 27,5 ans | 29,1 ans | 24,6 ans | 28,3 ans |
| Nombre d'enfants | 48 | 51 | 50 | 50 | 50 | 47 | 47 | 39 | 44 | 59 | 47 |
| - dont préscolaires | 35 | 32 | 34 | 40 | 37 | 32 | 38 | 35 | 36 | 49 | 35 |

Évolution de l'hébergement au Foyer Arabelle de 2013 à 2016

| Année | Nbre de demandes d'hébergement | Nbre d'entrées au foyer | Nbre de femmes hébergées | Nbre d'enfants hébergés | Nbre de demandes refusées |
|--------------|---------------------------------------|--------------------------------|---------------------------------|--------------------------------|----------------------------------|
| 2013 | 118 | 17 | 35 | 39 | 101 |
| 2014 | 124 | 17 | 34 | 44 | 107 |
| 2015 | 123 | 27 | 45 | 59 | 96 |
| 2016 | 138 | 20 | 38 | 47 | 118 |

EXERCICE FINANCIER

Rapport de l'organe de révision

ASSOCIATION FOYER ARABELLE

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint au Comité de l'association Foyer Arabelle

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes et annexes), de votre Association pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Comité de votre Association, alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatés. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'Association contrôlée.


En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne donnent pas une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, conformément à la norme Swiss GAAP RPC 21, et que ces derniers ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

Genève, le 11 avril 2017

SOCIETE FIDUCIAIRE ET DE COMPTABILITE S.A.

Le Réviseur responsable :
Aurore COSTIL
Directrice
Réviseur avec agrément ASR



Annexes : Fascicule des comptes pour l'exercice 2016 comparés à l'exercice 2015

BILANS COMPARÉS
 Au 31.12.2016 et 31.12.2015

| ACTIFS | 2016 | 2015 |
|--|--------------------------|--------------------------|
| | CHF | CHF |
| <u>Actifs circulants</u> | | |
| <i>Liquidités</i> | | |
| Caisse | 1'563.95 | 3'575.65 |
| CCP 12-17615-0 | 553'711.65 | 623'680.71 |
| BCGE | 3'698.00 | 3'697.65 |
| | <u>558'973.60</u> | <u>630'954.01</u> |
| <i>Réalisable</i> | | |
| Pensions | 94'841.35 | 118'401.75 |
| Provision pour débiteurs douteux | -11'680.35 | -11'680.35 |
| Impôt anticipé | 96.50 | 717.75 |
| Avoirs à recevoir | 15'149.20 | 45'198.28 |
| | <u>98'406.70</u> | <u>152'637.43</u> |
| <u>Total actifs circulants</u> | 657'380.30 | 783'591.44 |
| <u>Immobilisations</u> | | |
| <i>Immobilisé (valeur nette)</i> | | |
| Gros matériel | 19'182.00 | 4'779.00 |
| Matériel bureau informatique et mobilier | 4'158.00 | 6'517.00 |
| Aménagements, installations | 12'750.00 | 1'436.00 |
| Installations de sécurité | 13'849.00 | 18'108.00 |
| | <u>49'939.00</u> | <u>30'840.00</u> |
| <u>Total immobilisations</u> | 49'939.00 | 30'840.00 |
| <u>TOTAL ACTIFS</u> | <u>707'319.30</u> | <u>814'431.44</u> |

BILANS COMPARÉS
Au 31.12.2016 et 31.12.2015

| PASSIFS | 2016 CHF | 2015 CHF |
|---|---------------------|---------------------|
| <u>Capitaux étrangers à court terme</u> | | |
| <i>Créanciers</i> | | |
| Rémunérations dues | 10'456.92 | 4'225.25 |
| Créanciers divers | 56'496.29 | 75'828.10 |
| Produits constatés d'avance | - | 700.00 |
| | <u>66'953.21</u> | <u>80'753.35</u> |
| <i>Comptes de régularisation</i> | | |
| Passifs transitoires | 245.00 | 230.00 |
| Pensions encaissées d'avance | 1'694.00 | 4'619.20 |
| | <u>1'939.00</u> | <u>4'849.20</u> |
| <u>Total capitaux étrangers à court terme</u> | 68'892.21 | 85'602.55 |
| <u>Capitaux étrangers à long terme</u> | | |
| Subventions non dépensées à restituer à l'échéance du contrat 2013-2016 | 6'366.45 | 18'176.75 |
| <u>Total capitaux étrangers à long terme</u> | 6'366.45 | 18'176.75 |
| <u>Fonds affectés</u> | | |
| Don pour Fonds Solidarité | 125'809.67 | 156'148.17 |
| Don pour Fonds affectés | 1'059.25 | 1'059.25 |
| Don pour frigos "Rotary" | - | 1'515.95 |
| Don pour Fonds Aménagement | 35'227.34 | 17'600.00 |
| Don pour Fonds Trafigura | 55'994.05 | 9'656.70 |
| | <u>218'090.31</u> | <u>185'980.07</u> |
| <u>Total Fonds affectés</u> | 218'090.31 | 185'980.07 |
| <u>Fonds propres</u> | | |
| Capital versé | 374'344.91 | 374'344.91 |
| Réserve de subventions non dépensées 2009-2012 | 35'915.56 | 35'915.56 |
| Subventions communales non affectées 2009-2012 | 8'154.80 | 8'154.80 |
| Réserve affectée Crèche externe | 57'112.27 | 80'707.72 |
| Résultat secteur crèche externe Ville d'Onex 2016 | -78'770.22 | -23'595.45 |
| Résultat de l'exercice après répartition | -31'931.52 | 35'571.46 |
| Résultat attribué | -110'701.74 | 11'976.01 |
| Résultats cumulés sur la durée du contrat | 49'144.53 | 13'573.07 |
| <u>Total fonds propres</u> | 413'970.33 | 524'672.07 |
| TOTAL PASSIFS | 707'319.30 | 814'431.44 |

COMPTES DE PERTES ET PROFITS COMPARES
Au 31.12.2016 et 31.12.2015

| | Budget 16 CHF | 2016 CHF | 2015 CHF |
|---|---------------------|---------------------|---------------------|
| <i>Cotisations de l'Association</i> | 3'500.00 | 4'760.00 | 2'900.00 |
| <i>Subventions</i> | 909'550.00 | 909'541.00 | 944'991.00 |
| Recettes | | | |
| Pensions | 920'000.00 | 858'837.00 | 925'286.00 |
| Crèche externe | 125'000.00 | 132'298.05 | 120'176.05 |
| Buanderie | 1'900.00 | 2'277.50 | 1'294.00 |
| Total recettes | 1'046'900.00 | 993'412.55 | 1'046'756.05 |
| Autres produits | | | |
| Repas | - | 1'236.00 | 1'812.00 |
| Commission impôt à la source | - | 1'057.95 | 939.60 |
| Produits divers | 12'270.00 | 21'453.15 | 14'909.55 |
| Total autres produits | 12'270.00 | 23'747.10 | 17'661.15 |
| Total produits d'exploitation | 1'972'220.00 | 1'931'460.65 | 2'012'308.20 |
| Frais du personnel | | | |
| Salaires | 1'451'523.74 | 1'562'933.40 | 1'467'316.45 |
| Autres charges personnel | 15'000.00 | 12'167.70 | 15'959.60 |
| Charges sociales | 263'974.08 | 262'354.35 | 259'592.60 |
| Déplacements personnel | 500.00 | 203.50 | 301.90 |
| Frais de formation | 16'400.00 | 57'288.80 | 19'600.10 |
| Indemnités journalières | - | -145'296.45 | -91'280.31 |
| Prestations assurance maternité | - | - | - |
| Total frais personnel | 1'747'397.82 | 1'749'651.30 | 1'671'490.34 |
| Frais généraux | | | |
| Alimentation | 85'952.00 | 61'982.10 | 72'888.95 |
| Frais de locaux et entretiens divers | 163'125.00 | 185'832.36 | 166'588.75 |
| Frais éducatifs | 9'805.00 | 42'449.30 | 91'439.95 |
| Frais administratifs | 40'840.00 | 36'030.13 | 44'829.75 |
| Total frais généraux | 299'722.00 | 326'293.89 | 375'747.40 |
| Total charges d'exploitation | 2'047'119.82 | 2'075'945.19 | 2'047'237.74 |
| RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT RESULTAT FINANCIER ET PROVISIONS | -74'899.82 | -144'484.54 | -34'929.54 |
| <i>Amortissements</i> | 24'800.00 | 12'983.95 | 14'900.70 |
| <i>Dotation provision débiteurs douteux</i> | | - | 8'591.35 |
| RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT RESULTAT FINANCIER | -99'699.82 | -157'468.49 | -58'421.59 |
| Produits financiers - intérêts créanciers | 400.00 | 0.35 | 56.60 |
| Charges financières - frais de banque et CCP | 730.00 | 322.20 | 118.80 |
| RESULTAT FINANCIER | -330.00 | -321.85 | -62.20 |

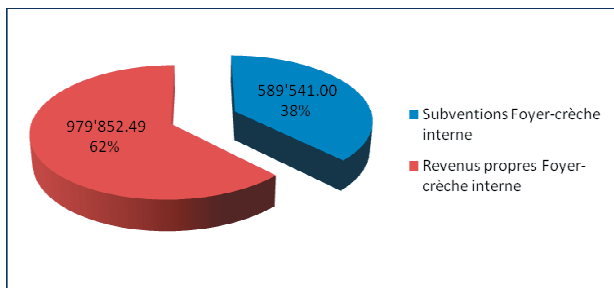
COMPTES DE PERTES ET PROFITS COMPARES
Au 31.12.2016 et 31.12.2015

| | Budget 16 CHF | 2016 CHF | 2015 CHF |
|--|-------------------|--------------------|-------------------|
| Produits exceptionnels | | | |
| Dons divers affectés | 15'100.00 | 61'077.34 | 57'450.00 |
| Subventions autres communes affectées | 10'000.00 | 5'000.00 | 10'300.00 |
| Dons 8 LIPP-V affectés | - | 1'550.00 | 4'654.10 |
| Produits sur exercices antérieurs | - | 749.45 | 540.00 |
| Total produits exceptionnels | 25'100.00 | 68'376.79 | 72'944.10 |
| Charges sur exercices antérieurs | - | 988.25 | - |
| RESULTAT EXCEPTIONNEL | 25'100.00 | 67'388.54 | 72'944.10 |
| Fonds affectés - attributions | | | |
| Fonds de Solidarité | - | - | -3'904.10 |
| Fonds affectés | - | - | -900.00 |
| Fonds Aménagement | - | -17'627.34 | -17'600.00 |
| Fonds Trafigura | - | -50'000.00 | -50'000.00 |
| Fonds affectés - utilisations | | | |
| Fonds de Solidarité | - | 30'338.50 | 40'328.10 |
| Fonds affectés | - | - | 238.95 |
| Fonds frigos "Rotary" | - | 1'515.95 | 2'166.00 |
| Fonds 50e | - | - | - |
| Fonds Trafigura | - | 3'662.65 | 40'343.30 |
| RESULTAT DES FONDS | | | |
| (attributions/utilisations nettes) | - | -32'110.24 | 10'672.25 |
| Résultat de l'exercice secteur Foyer y compris service de crèche | | -43'741.82 | 48'728.01 |
| Résultat de l'exercice secteur crèche externe Ville d'Onex | | -78'770.22 | -23'595.45 |
| RESULTAT DE L'EXERCICE AVANT TRAITEMENT DU RESULTAT | | | |
| | -74'929.82 | -122'512.04 | 25'132.56 |
| Part à rendre aux subventionneurs sur le résultat de l'exercice | | | |
| Ville d'Onex | | -78'770.22 | -23'595.45 |
| Département présidentiel | - | -10'808.65 | 12'050.95 |
| Délégation à la Petite Enfance | - | -1'001.65 | 1'105.60 |
| TOTAL RESTITUTIONS | - | -90'580.52 | -10'438.90 |
| RESULTAT DE L'EXERCICE APRES TRAITEMENT DU RESULTAT | | | |
| | -74'929.82 | -31'931.52 | 35'571.46 |

Onex, le 21 mars 2017

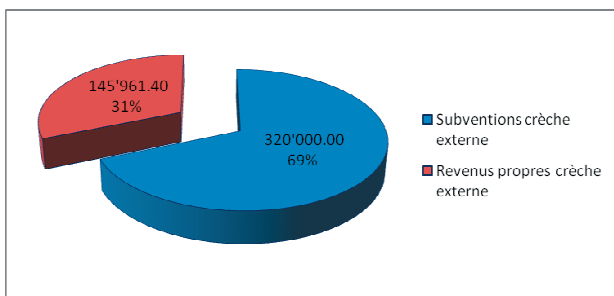
Répartition des produits - autofinancement

Secteur Foyer, y compris service de crèche



- ✓ Subvention du Département Présidentiel, État de Genève CHF 539'541,--
- ✓ Subvention de la Délégation Petite Enfance, Ville de Genève CHF 50'000,--

Secteur crèche externe Ville d'Onex



- ✓ Subvention de la Ville d'Onex CHF 320'000,--

Le résultat 2016 de l'association Foyer Arabelle montre un déficit de 32'000,-- qui est principalement dû à une diminution des produits de pensions du Foyer de 70'000,-- versus 2015. Cette diminution de produits ne reflète pas un problème de taux d'occupation mais est liée à des punaises de lit qui se sont infiltrées dans certaines chambres ; ceci a nécessité des traitements complexes pour éradiquer ces insectes et des chambres n'ont pas pu être occupées par des résidentes durant plusieurs semaines de 2016.

Les frais de personnel sont plus élevés qu'en 2015 pour 78'000,-- notamment par l'attribution d'augmentations de salaire en faveur du personnel ; il faut aussi rappeler qu'en 2015 nous n'avions pas de directrice de crèche durant quelques mois suite au départ de la précédente collaboratrice occupant ce poste.

Les frais généraux ont été très bien maîtrisés avec une diminution globale par rapport à 2015 de 30'000.-- dont des frais d'alimentation & cuisine en dessous de l'année précédente grâce à une très bonne gestion de ce poste par les cuisiniers qui par ailleurs ont réussi à garder une excellente qualité des repas qui sont toujours sains et équilibrés.

On peut encore noter que l'association a pu bénéficier d'un 2^{ème} don de Trafigura pour un montant similaire au 1^{er} don, soit 50'000.--

Concernant le Bilan les points principaux à relever sont : un très bon niveau de trésorerie qui se monte au 31.12.2016 à 559'000.-- pas d'évènement particulier concernant les débiteurs et créanciers et une baisse des fonds propres suite au déficit 2016

REMERCIEMENTS

Toutes les activités décrites dans le présent rapport ont été possibles grâce à l'aide financière de l'État, à nos généreux donateurs, ainsi qu'au soutien de diverses associations, et à la collaboration que nous entretenons avec nos partenaires.

Au **Département présidentiel** représenté par Monsieur François Longchamp, Conseiller d'État.

Au **Bureau de la promotion entre de l'égalité entre hommes et femmes et de prévention des violences Domestiques** (BPEV) représenté par Madame Colette Fry.

Au **Service d'autorisation et de surveillance des lieux de placement** (SASLP), représenté par Madame Mireille Chervaz-Dramé, Cheffe de service, et par Madame Evdokia Reymondin, Chargée d'évaluation (pour les mineurs au foyer).

Au **Service de la petite enfance en Ville de Genève**, représenté par Madame Esther Alder, Conseillère administrative chargée du département de la cohésion sociale et de la solidarité.

À la **Ville d'Onex**, représentée par Madame Carole-Anne Kast, responsable Petite enfance, Madame Carine Papp, cheffe du Service Prévention sociale et Promotion Santé (SPPS), et à l'enfance au SPPS.

Au **Service d'Autorisation et de Surveillance de l'Accueil de jour** (SASAJ), anciennement l'Evaluation des Lieux de Placements, représenté par Madame Marielle Kunz, cheffe de service, et Madame Véronique Girardin Maharjan, chargée d'évaluation.

Nous remercions aussi:

- L'Association Partage
- Le Service de la protection des mineurs (SPMi)
- L'Hospice Général (HG), son Unité de Retour à l'Autonomie, et l'AMIG
- Les HUG et le Planning Familial
- L'Association "Un enfant un cadeau"
- L'Association Camarada
- La Fondation Philias
- Les foyers d'hébergement genevois
- Le groupe inter-foyers (Solidarité Femmes, au Cœur des Grottes, L'Étape, Le Pertuis, Piccolo)
- Le groupe Inter-crèches d'Onex
- La Fédération des institutions de la petite enfance genevoises suburbaines (FIEPGS)
- Le Centre LAVI (Loi fédérale sur l'Aide aux Victimes d'Infractions)

- Le Service pour la Promotion de l'Égalité entre Hommes et Femmes (SPPE)
- Le délégué aux violences domestiques et son service
- Onex Solidaire
- Onex-Familles
- Le Service de Santé de la Jeunesse (SSJ)
- L'association Solidarité Femmes
- L'École des Parents
- Le Département de l'instruction publique (DIP)
- *Un généreux donateur anonyme*
- Nos fidèles sponsors et donateurs
- Les membres de notre association
- Les membres du comité, pour leur engagement et soutien bénévole
- Toutes les institutions, entreprises et collectivités, grâce auxquelles nous pouvons organiser des sorties et animations, et concrétiser diverses activités.

LE COMITÉ DE L'ASSOCIATION

| | |
|-----------------------------------|--|
| Présidente | Madame Anne-Lise Schweizer |
| Vice-présidente | Madame Christina Hangauer |
| Trésorier | Monsieur Steve Candolfi |
| | |
| Membres | Madame Katia Staehli |
| | Madame Anne-Marie Hirt |
| | Monsieur Félix Stämpfli |
| | Monsieur Michael Anders |
| | Monsieur Serge Guinot |
| | |
| Présidente d'honneur | Madame Marcelle Henninger |
| | |
| Directeur de l'institution | Monsieur Marc-Antoine La Torre (depuis le 1^{er} mars 2017) |
| Responsable de la crèche | Madame Joëlle Gaspoz |

Pour tous renseignements complémentaires veuillez-vous adresser à :

Arabelle
Foyer d'hébergement avec crèche
64, avenue des Grands Communes
1213 Onex
Tél : 022 792.70.84
Fax : 022 792.47.80

e-mail : info@foyerarabelle.ch
site internet : www.foyerarabelle.ch

CCP 12-17615-0